

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2873

1^{er} décembre 2008

SOMMAIRE

Actipar S.A.	137889	LBREP III Dame LP S.à r.l.	137897
AEID II (Lux) Finance Company S.à r.l. .	137864	LBREP III Dame S.à r.l.	137899
AEID II (Lux) Holding Company S.à r.l. .	137866	Le Chiringuito S.à r.l.	137898
Ares Investment S.A.	137860	Luxadvise S.A.	137900
Atlantys S.A.	137904	Marinvest Holding S.A.	137897
Banian Finance S.à r.l.	137890	MLArg Real Estate 3	137904
Boost Business Services S.A.	137893	MLArg Real Estate 4	137903
Carlyle (Luxembourg) Participations 2 Sàrl	137886	MLWERT Holdings Sàrl	137894
CMC Capital Luxembourg 4	137896	Nubil S.A.	137899
CMC Capital Luxembourg 5	137897	Point Parks Bulgaria S.à r.l.	137858
Cresco Capital Germany 1 S.à r.l.	137891	Prolem International S.A.	137863
Dame Luxembourg S.à r.l.	137898	Pro Wert Holding S.A.	137893
Danubian Properties Luxembourg S.à r.l.	137890	REI Latin America I S.à r.l.	137892
Difinvest S.A.	137888	Resolution III Holdings S.à r.l.	137904
Difinvest S.A.	137888	RFU Luxembourg Holding S.A.	137888
Difinvest S.A.	137888	RFU Luxembourg Holding S.A.	137889
Domtam S.A.	137891	RFU Luxembourg Holding S.A.	137889
Emotion Event Management S.A.	137893	SC Invest S.A.	137889
Entrerios Invest S.A.	137895	Selana S.A.	137894
General Silicone S.A.	137892	Soparfi 10 L S.A.	137895
Global Management & Services S.A.	137894	Spike Investments S.A.	137895
GT-Sat International S.à r.l.	137869	SSCP Security Parent S.à r.l.	137871
Gyga Voyages S.à r.l.	137900	Star Packaging S.à r.l.	137896
Gyga Voyages S.à r.l.	137900	S.V.R. S.A.	137890
Hortum S.A.	137890	Synergy Holding S.A.	137895
Junia S.A.	137888	Terra Mia S.à r.l.	137893
		Tinerama Investment A.G.	137896

Point Parks Bulgaria S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 129.992.

In the year two thousand and eight, on the sixth day of November.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Point Parks Bulgaria S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 129.992, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 2 July 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1886 dated 5 September 2007 (the Company). The articles of association of Company have been amended for the last time by a deed of Maître Jean Seckler, prenamed, on 9 September 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2584 dated 22 October 2008.

There appeared:

AEID II (Lux) Holding Company S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 136.494,

duly represented by Mr Alain Thill, private employee, professionally residing at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to create a third category of managers; C Managers.

As a consequence, Article 10 of the Company's Articles of Incorporation, has been modified as follows:

" **Art. 10. Representation.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of one A Manager, one B Manager and one C Manager or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles."

Second resolution

The sole shareholder decides to appoint Mr Justin Chuter, Banker, born in Weybridge (United Kingdom) on January 7, 1959, with professional address at 15, Sloane Square, 2nd Floor, London SW1W 8ER, United Kingdom as B Manager in replacement of Mr David Swan, resigned.

Third resolution

The sole shareholder decides to appoint Ms Cherine Aboulzelof, Company Director, born in Beyrouth (Lebanon) on October 31, 1971, with professional address at 15, Sloane Square, 2nd Floor, London SW1W 8ER, United Kingdom as an additional B Manager.

Fourth resolution

The sole shareholder decides to appoint Mr Antoine Berckmans, private employee, born in Uccle (Belgium) on June 19, 1978, with professional address at L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall as C Manager.

Fifth resolution

The sole shareholder states that the Board of Managers of the Company is composed as follows:

A Manager:

- Mr Olivier Dorier, Company Director, born in Saint-Remy (France) on 25 September 1968, with professional address at L-5365 Munsbach, 6C Parc d'Activités Syrdall.

B Managers:

- Mr Henry A. Thompson, lawyer, born in Egypt on 16 November 1951, with professional address in 15, Sloane Square, 2nd Floor, London SW1W 8ER, United Kingdom;

- Mr Mohammed Chowdhury, banker, born in Sylhet (Bangladesh) on 8 December 1967, residing in Villa 15, Gate 30, Avenue 35, Janabiyah 561, Bahrain;

- Mr Justin Chuter, banker, born in Weybridge (United Kingdom) on 7 January 1959, with professional address in 15, Sloane Square, 2nd Floor, London SW1W 8ER, United Kingdom;

- Ms Cherine Aboulzelof, banker, born in Beyrouth (Lebanon) on 31 October 1971, with professional address at 15, Sloane Square, 2nd Floor, London SW1W 8ER, United Kingdom.

C Manager:

- Mr Antoine Berckmans, private employee, born in Uccle (Belgium) on 19 June 1978, with professional address at L-5365 Munsbach, 6C Parc d'Activités Syrdall.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Junglinster, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le six novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Point Parks Bulgaria S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.992, constituée le 2 juillet 2007 par acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence a Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1886 en date du 5 septembre 2007 (la Société). Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, prénommé, le 9 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2584 en date du 22 octobre 2008.

A comparu:

AEID II (Lux) Holding Company S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136.494,

valablement représentée par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisées avec lui.

La partie, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de créer une troisième catégorie de gérants: à savoir Gérants C.

En conséquence, l'article 10 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 10. Représentation.** La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un gérant A, d'un gérant B et d'un gérant C, ou, le cas échéant, par les signatures individuelle ou conjointe ou unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.»

Deuxième résolution

L'associé unique décide de nommer Monsieur Justin Chuter, banquier, né à Weybridge (Royaume-Uni) le 7 janvier 1959, demeurant professionnellement à 15, Sloane Square, 2nd Floor, London SW1W 8ER, Angleterre, comme gérant B, en remplacement de Monsieur David Swan, démissionnaire.

Troisième résolution

L'associé unique décide de nommer Madame Cherine Aboulzelof, banquier, née à Beyrouth (Liban) le 31 octobre 1971, demeurant professionnellement à 15, Sloane Square, 2nd Floor, London SW1W 8ER, Angleterre, comme gérant B.

Quatrième résolution

L'associé unique décide de nommer Monsieur Antoine Berckmans, employé privé, né à Uccle (Belgique) le 19 juin 1978, demeurant professionnellement au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, comme gérant C.

Cinquième résolution

L'associé unique constate que le Conseil de Gérance est constitué de la manière suivante:

Gérant A:

- Monsieur Olivier Dorier, directeur de sociétés, né à Saint-Rémy (France) le 25 septembre 1968, demeurant professionnellement au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

Gérants B:

- Monsieur Henry A. Thompson, avocat, né en Egypte le 16 novembre 1961, demeurant professionnellement à 15, Sloane Square, 2nd Floor, London SW1W 8ER, Royaume-Uni;

- Monsieur Mohammed Chowdhury, banquier, né à Sylhet (Bangladesh) le 8 décembre 1967, demeurant à Villa 15, Gate 30, Avenue 35, Janabiyah 561, Bahrain;

- Monsieur Justin Chuter, banquier, né à Weybridge (Royaume-Uni) le 7 janvier 1959, demeurant professionnellement à 15, Sloane Square, 2nd Floor, London SW1W 8ER, Royaume-Uni;

- Madame Cherine Aboulzelof, banquier, née à Beyrouth (Liban) le 31 octobre 1971 demeurant professionnellement à 15, Sloane Square, 2nd Floor, London SW1W 8ER, Angleterre.

Gérant C:

- Monsieur Antoine Berckmans, employé privé, né à Uccle (Belgique) le 19 juin 1978, demeurant professionnellement au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête de la même partie, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Junglinster.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé, ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: THILL - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 novembre 2008. Relation GRE/2008/4562. - Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 novembre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008146357/231/131.

(080172686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Ares Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 125.723.

In the year two thousand eight, on the twenty-seventh day of October.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg,

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of "ARES INVESTMENT S.A.", a société anonyme having its registered office in Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary, on 21 March 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 1030 of 1st June 2007.

The meeting was opened by Mr Albert AFLALO, company's director, residing professionally in Luxembourg, being in the chair,

who appointed as secretary Mrs Marie-Laure AFLALO, company's director, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Philippe AFLALO, company's director, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Creation of two classes of shares and conversion of the existing shares into one thousand (1.000) class A shares.
2. Insertion of a new paragraph of article 16 of the articles of association.
3. Increase of the share capital of the company by an amount of EUR 28,582 by the issuance of 922 new preferential class B shares with a par value of EUR 31 each.
4. Waiver by the actual shareholders of their preferential subscription rights.
5. Subscription and payment of the new shares in cash by GORPILE HOLDINGS LTD.
6. Subsequent amendment of article 5 of the articles of association.
7. Sundries.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to create two classes of shares: class A shares and preferential class B shares.
The thousand (1,000) shares are converted into thousand (1,000) class A shares.

Second resolution

The general meeting decides to insert a new paragraph to article 16 of the articles of association, which will henceforth read as follows:

" **Art. 16. (third paragraph).** After clearance of all debts, the holders of preferential class B shares receive payment of fifty nine point eighteen percent (59,18%), the remainder being divided between the holders of class A shares."

Third resolution

The general meeting decides to increase the share capital by an amount of TWENTY EIGHT THOUSAND FIVE HUNDRED EIGHTY TWO EUROS (EUR 28,582) in order to raise it from its present amount of THIRTY ONE THOUSAND EUROS (EUR 31,000) to FIFTY NINE THOUSAND FIVE HUNDRED EIGHTY TWO EUROS (EUR 59,582) by the issuance of NINE HUNDRED TWENTY TWO (922) new preferential class B shares with a par value of thirty one euros (EUR 31) each.

Fourth resolution

The actual shareholders having, to the extent necessary, totally or partially waived their preferential subscription rights, the general meeting decides to accept the subscription and payment of the newly issued shares as follows:

Subscription - Payment

Thereupon appeared,

GORPILE HOLDINGS LTD, having its registered office at P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, incorporated under number 1047171,

here represented by Mr Philippe Aflalo, prenamed, by virtue of a proxy given on October 17, 2008,

which declared to subscribe to the NINE HUNDRED TWENTY TWO (922) new preferential class B shares

All the shares have been fully paid-up in cash, so that the amount of TWENTY EIGHT THOUSAND FIVE HUNDRED EIGHTY TWO EUROS (EUR 28,582) is from now on at the disposal of the company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Fifth resolution

The general meeting decides to amend the first paragraph of article 5 of the articles of association, which will henceforth read as follows:

" **Art. 5. first paragraph.** The corporate capital is set at FIFTY NINE THOUSAND FIVE HUNDRED EIGHTY TWO EUROS (EUR 59,582) represented by one thousand (1,000) class A shares and NINE HUNDRED TWENTY TWO (922) preferential class B shares, all shares having a par value of thirty one euros (EUR 31)."

There being no further business, the meeting is terminated.

Estimation - Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately ONE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (1.500.-EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the board and to the proxyholder of the appearing parties, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil huit, le vingt-sept octobre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ARES INVESTMENT S.A.", avec siège social à Luxembourg, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 21 mars 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1030 du 1^{er} juin 2007.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Albert AFLALO, administrateur de société, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Marie-Laure AFLALO, administrateur de société, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Philippe AFLALO, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Création de deux classes d'actions et conversion des actions existantes en mille (1.000) actions de classe A.
2. Insertion d'un nouveau paragraphe à l'article 16 des statuts.
3. Augmentation du capital social de la société d'un montant de EUR 28.582 par l'émission de 922 nouvelles actions préférentielles de classe B d'une valeur nominale de 31.-EUR chacune.
4. Renonciation par les actionnaires actuels à leur droit de souscription préférentielle.
5. Souscription et libération en espèces des actions nouvelles par GORPILE HOLDINGS LTD.
6. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.
7. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de créer deux catégories d'actions: les actions de classe A et les actions préférentielles de classe B.

Les mille (1.000) actions actuelles sont converties en mille (1.000) actions de classe A.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'insérer un nouveau paragraphe à l'article 16 des statuts qui aura la teneur suivante:

« **Art. 16. (troisième paragraphe).** Après règlement de toutes les dettes, les détenteurs d'actions préférentielles de classe B recevront paiement équivalent à cinquante neuf virgule dix-huit pour cent (59,18%) du solde, le restant étant partagé entre les actionnaires de classe A.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital à concurrence d'un montant de VINGT HUIT MILLE CINQ CENT QUATRE VINGT DEUX EUROS (28.582.-EUR) pour le porter de son montant actuel de TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000) à un montant de CINQUANTE NEUF MILLE CINQ CENT QUATRE VINGT DEUX EUROS (EUR 59.582) par l'émission de NEUF CENT VINGT DEUX (922) actions préférentielles de classe B d'une valeur nominale de TRENTE ET UN EUROS (EUR 31) chacune.

Quatrième résolution

Les actionnaires actuels ayant, dans la mesure nécessaire, totalement ou partiellement renoncé à leur droit de souscription préférentiel, l'assemblée générale décide d'accepter la souscription et la libération des actions nouvellement émises, comme suit:

Souscription - Libération

Est alors intervenue aux présentes,

GORPILE HOLDINGS LTD, ayant son siège social à P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, enregistrée sous le numéro 1047171,

ici représentée par Monsieur Philippe Aflalo, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée le 17 octobre 2008,

laquelle déclare souscrire les NEUF CENT VINGT DEUX (922) actions préférentielles de classe B et les libérer entièrement par des versements en espèces de sorte que la somme de VINGT HUIT MILLE CINQ CENT QUATRE VINGT

DEUX EUROS (28.582.-EUR) se trouve à la libre disposition de la société; preuve du paiement a été donnée au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisées avec elles.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le paragraphe 1^{er} de l'article 5 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. (premier paragraphe).** Le capital social est fixé à CINQUANTE NEUF MILLE CINQ CENT QUATRE VINGT DEUX EUROS (EUR 59.582), représenté par MILLE (1.000) actions de classe A et NEUF CENT VINGT DEUX (922) actions préférentielles de classe B, toutes d'une valeur nominale de TRENTE ET UN EUROS (EUR 31).»

Estimation - Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ MILLE CINQ CENTS EUROS (1.500.-EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Plus rien, n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. AFLALO, M.-L.AFLALO, Ph. AFLALO, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 octobre 2008. LAC/2008/43817. — Reçu cent quarante-deux euros quatre-vingt-onze cents (142,91 €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008146344/220/166.

(080172511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Prolem International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 75.314.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration du 2 octobre 2008

«Ayant pris connaissance du désir exprimé par Monsieur Carlos Manuel INACIO PEREIRA d'être déchargé de ses fonctions d'administrateur, les membres du conseil d'administration décident de pourvoir provisoirement à son remplacement en cooptant avec effet au 30 novembre 2007:

La société à responsabilité limitée LEMAN CAPITAL S.à r.l., inscrite au Registre de Commerce de Genève sous le numéro CH-660-0498998-4, ayant son siège social au 65, rue du Rhône, CH-1204 Genève

Conformément à l'article 51 bis de la loi luxembourgeoise du 25 août 2006 concernant la société européenne, la société anonyme à directoire et conseil de surveillance et la société anonyme unipersonnelle, est nommé représentant permanent de la société LEMAN CAPITAL S.à r.l.,

Monsieur Auguste BETSCHART, demeurant à 19, chemin du Chamoliet, 1226 Thônex, Genève, Suisse
qui déclare accepter.

Suivant les dispositions légales en vigueur, il encourra la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre.

La société à responsabilité limitée LEMAN CAPITAL S.à r.l. terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire, qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2007.»

Luxembourg, le 10 novembre 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008146578/534/27.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2008, réf. LSO-CW06299. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080172255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2008.

AEID II (Lux) Finance Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 141.935.

In the year two thousand and eight, on the sixth day of November.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of AEID II (Lux) Finance Company S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 141.935, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, prenamed, on 23 September 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2516 dated 15 October 2008 (the Company). The articles of association of Company have not been amended.

There appeared:

AEID II Development Company II Limited, with registered office at The Offices of Paget-Brown Trust Company Ltd., Boundary Hall, Cricket Square, P.O. Box 1111, Grand Cayman, KY1-1102 Cayman Islands, British West Indies, registered with the Trade and Companies Register of Cayman Islands under number PB-203358

duly represented by Mr Alain Thill, private employee, professionally residing at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to create a third category of managers: C Managers.

As a consequence, Article 10 of the Company's Articles of Incorporation, has been modified as follows:

" **Art. 10. Representation.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of one A Manager, one B Manager and one C Manager or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles."

Second resolution

The sole shareholder decides to appoint Mr Justin Chuter, Banker, born in Weybridge (United Kingdom) on January 7, 1959, with professional address at 15, Sloane Square, 2nd Floor, London SW1W 8ER, United Kingdom as B Manager in replacement of Mr David Swan, resigned.

Third resolution

The sole shareholder decides to appoint Ms Cherine Aboulzelof, Company Director, born in Beyrouth (Lebanon) on October 31, 1971, with professional address at 15, Sloane Square, 2nd Floor, London SW1W 8ER, United Kingdom as an additional B Manager.

Fourth resolution

The sole shareholder decides to appoint Mr Antoine Berckmans, private employee, born in Uccle (Belgium) on June 19, 1978, with professional address at L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall as C Manager.

Fifth resolution

The sole shareholder states that the Board of Managers of the Company is composed as follows:

A Manager:

- Mr Olivier Dorier, Company Director, born in Saint-Rémy (France) on 25 September 1968, with professional address at L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall.

B Managers:

- Mr Henry A. Thompson, lawyer, born in Egypt on 16 November 1951, with professional address in 15, Sloane Square, 2nd Floor, London SW1W 8ER, United Kingdom;

- Mr Mohammed Chowdhury, banker, born in Sylhet (Bangladesh) on 8 December 1967, residing in Villa 15, Gate 30, Avenue 35, Janabiyah 561, Bahrain;

- Mr Justin Chuter, banker, born in Weybridge (United Kingdom) on 7 January 1959, with professional address in 15, Sloane Square, 2nd Floor, London SW1W 8ER, United Kingdom;

- Ms Cherine Aboulzelof, banker, born in Beyrouth (Lebanon) on 31 October 1971, with professional address at 15, Sloane Square, 2nd Floor, London SW1W 8ER, United Kingdom.

C Manager:

- Mr Antoine Berckmans, private employee, born in Uccle (Belgium) on 19 June 1978, with professional address at L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Junglinster, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le six novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de AEID II (Lux) Finance Company S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.935, constituée le 25 janvier 2008 par acte de Maître Jean Seckler, prénommé, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2516 en date du 15 octobre 2008 (la Société). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés.

A comparu:

AEID II Development Company II Limited, ayant son siège social à The Offices of Paget-Brown Trust Company Ltd., Boundary Hall, Cricket Square, P.O. Box 1111, Grand Cayman, KY1-1102 Cayman Islands, British West Indies, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés des Iles Cayman sous le numéro PB-203358,

valablement représentée par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisées avec lui.

La partie, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de créer une troisième catégorie de gérants: à savoir Gérants C.

En conséquence, l'article 10 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 10. Représentation.** La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un gérant A, d'un gérant B et d'un gérant C, ou, le cas échéant, par les signatures individuelle ou conjointe ou unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.»

Deuxième résolution

L'associé unique décide de nommer Monsieur Justin Chuter, banquier, né à Weybridge (Royaume-Uni) le 7 janvier 1959, demeurant professionnellement à 15, Sloane Square, 2nd Floor, London SW1W 8ER, Angleterre, comme gérant B, en remplacement de Monsieur David Swan, démissionnaire.

Troisième résolution

L'associé unique décide de nommer Madame Cherine Aboulzelof, banquier, née à Beyrouth (Liban) le 31 octobre 1971, demeurant professionnellement à 15, Sloane Square, 2nd Floor, London SW1W 8ER, Angleterre, comme gérant B.

Quatrième résolution

L'associé unique décide de nommer Monsieur Antoine Berckmans, employé privé, né à Uccle (Belgique) le 19 juin 1978, demeurant professionnellement au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, comme gérant C.

Cinquième résolution

L'associé unique constate que le Conseil de Gérance est constitué de la manière suivante:

Gérant A:

- Monsieur Olivier Dorier, directeur de sociétés, né à Saint-Remy (France) le 25 septembre 1968, demeurant professionnellement au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

Gérants B:

- Monsieur Henry A. Thompson, avocat, né en Egypte le 16 novembre 1961, demeurant professionnellement à 15, Sloane Square, 2nd Floor, London SW1W 8ER, Royaume-Uni;

- Monsieur Mohammed Chowdhury, banquier, né à Sylhet (Bangladesh) le 8 décembre 1967, demeurant à Villa 15, Gate 30, Avenue 35, Janabiyah 561, Bahrain;

- Monsieur Justin Chuter, banquier, né à Weybridge (Royaume-Uni) le 7 janvier 1959, demeurant professionnellement à 15, Sloane Square, 2nd Floor, London SW1W 8ER, Royaume-Uni;

- Madame Cherine Aboulzelof, banquier, née à Beyrouth (Liban) le 31 octobre 1971 demeurant professionnellement à 15, Sloane Square, 2nd Floor, London SW1W 8ER, Angleterre.

Gérant C:

- Monsieur Antoine Berckmans, employé privé, né à Uccle (Belgique) le 19 juin 1978, demeurant professionnellement au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête de la même partie, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Junglinster.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé, ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: THILL - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 novembre 2008. Relation GRE/2008/4561. - Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 20 novembre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008146358/231/127.

(080172699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2008.

AEID II (Lux) Holding Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 136.494.

In the year two thousand and eight, on the sixth day of November.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of AEID II (Lux) Holding Company S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 136.494, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, prenamed, on 25 January 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 692 dated 20 March 2008 (the Company). The articles of association of Company have not been amended.

There appeared:

(1) AEID II Development Company I Limited, with registered office at The Offices of Paget-Brown Trust Company Ltd., Boundary Hall, Cricket Square, P.O. Box 1111, Grand Cayman, KY1-1102 Cayman Islands, British West Indies, registered with the Trade and Companies Register of Cayman Islands under number PB-203356

duly represented by Mr Alain Thill, private employee, professionally residing at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

(2) AEID II Development Company II Limited, with registered office at The Offices of Paget-Brown Trust Company Ltd., Boundary Hall, Cricket Square, P.O. Box 1111, Grand Cayman, KY1-1102 Cayman Islands, British West Indies, registered with the Trade and Companies Register of Cayman Islands under number PB-203358

duly represented by Mr Alain Thill, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

The foresaid proxies, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The parties, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The shareholders resolved to create a third category of managers: C Managers.

As a consequence, Article 10 of the Company's Articles of Incorporation, has been modified as follows:

" **Art. 10. Representation.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of one A Manager, one B Manager and one C Manager or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles."

137867

Second resolution

The shareholders decide to appoint Mr Justin Chuter, Banker, born in Weybridge (United Kingdom) on January 7, 1959, with professional address at 15, Sloane Square, 2nd Floor, London SW1W 8ER, United Kingdom as B Manager in replacement of Mr David Swan, resigned.

Third resolution

The shareholders decide to appoint Ms Cherine Aboulzelof, Company Director, born in Beyrouth (Lebanon) on October 31, 1971, with professional address at 15, Sloane Square, 2nd Floor, London SW1W 8ER, United Kingdom as an additional B Manager.

Fourth resolution

The shareholders decide to appoint Mr Antoine Berckmans, private employee, born in Uccle (Belgium) on June 19, 1978, with professional address at L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall as C Manager.

Fifth resolution

The shareholders state that the Board of Managers of the Company is composed as follows:

A Manager:

- Mr Olivier Dorier, Company Director, born in Saint-Remy (France) on 25 September 1968, with professional address at L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall.

B Managers:

- Mr Henry A. Thompson, lawyer, born in Egypt on 16 November 1951, with professional address in 15, Sloane Square, 2nd Floor, London SW1W 8ER, United Kingdom;

- Mr Mohammed Chowdhury, banker, born in Sylhet (Bangladesh) on 8 December 1967, residing in Villa 15, Gate 30, Avenue 35, Janabiyah 561, Bahrain;

- Mr Justin Chuter, banker, born in Weybridge (United Kingdom) on 7 January 1959, with professional address in 15, Sloane Square, 2nd Floor, London SW1W 8ER, United Kingdom;

- Ms Cherine Aboulzelof, banker, born in Beyrouth (Lebanon) on 31 October 1971, with professional address at 15, Sloane Square, 2nd Floor, London SW1W 8ER, United Kingdom.

C Manager:

- Mr Antoine Berckmans, private employee, born in Uccle (Belgium) on 19 June 1978, with professional address at L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Junglinster, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the said proxyholder signed together with Uus, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le six novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de AEID II (Lux) Holding Company S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136.494, constituée le 25 janvier 2008 par acte de Maître Jean Seckler, prénommé, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 692 en date du 20 mars 2008 (la Société). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés.

Ont comparu:

(1) AEID II Development Company I Limited, ayant son siège social à The Offices of Paget-Brown Trust Company Ltd., Boundary Hall, Cricket Square, P.O. Box 1111, Grand Cayman, KY1-1102 Cayman Islands, British West Indies, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés des Iles Cayman sous le numéro PB-203356,

valablement représentée par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée;

(2) AEID II Development Company II Limited, ayant son siège social à The Offices of Paget-Brown Trust Company Ltd., Boundary Hall, Cricket Square, P.O. Box 1111, Grand Cayman, KY1-1102 Cayman Islands, British West Indies, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés des Iles Cayman sous le numéro PB-203358,

valablement représentée par M. Alain Thill, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Lesdites procurations, paraphées «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Les parties, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de créer une troisième catégorie de gérants: à savoir Gérants C.

En conséquence, l'article 10 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 10. Représentation.** La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un gérant A, d'un gérant B et d'un gérant C, ou, le cas échéant, par les signatures individuelle ou conjointe ou unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.»

Deuxième résolution

Les associés décident de nommer Monsieur Justin Chuter, banquier, né à Weybridge (Royaume-Uni) le 7 janvier 1959, demeurant professionnellement à 15, Sloane Square, 2nd Floor, London SW1W 8ER, Angleterre, comme gérant B, en remplacement de Monsieur David Swan, démissionnaire.

Troisième résolution

Les associés décident de nommer Madame Cherine Aboulzelof, banquier, née à Beyrouth (Liban) le 31 octobre 1971, demeurant professionnellement à 15, Sloane Square, 2nd Floor, London SW1W 8ER, Angleterre, comme gérant B.

Quatrième résolution

Les associés décident de nommer Monsieur Antoine Berckmans, employé privé, né à Uccle (Belgique) le 19 juin 1978, demeurant professionnellement au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, comme gérant C.

Cinquième résolution

Les associés constatent que le Conseil de Gérance est constitué de la manière suivante:

Gérant A:

- Monsieur Olivier Dorier, directeur de sociétés, né à Saint-Remy (France) le 25 septembre 1968, demeurant professionnellement au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

Gérants B:

- Monsieur Henry A. Thompson, avocat, né en Egypte le 16 novembre 1961, demeurant professionnellement à 15, Sloane Square, 2nd Floor, London SW1W 8ER, Royaume-Uni;

- Monsieur Mohammed Chowdhury, banquier, né à Sylhet (Bangladesh) le 8 décembre 1967, demeurant à Villa 15, Gate 30, Avenue 35, Janabiyah 561, Bahrain;

- Monsieur Justin Chuter, banquier, né à Weybridge (Royaume-Uni) le 7 janvier 1959, demeurant professionnellement à 15, Sloane Square, 2nd Floor, London SW1W 8ER, Royaume-Uni;

- Madame Cherine Aboulzelof, banquier, née à Beyrouth (Liban) le 31 octobre 1971 demeurant professionnellement à 15, Sloane Square, 2nd Floor, London SW1W 8ER, Angleterre.

Gérant C:

- Monsieur Antoine Berckmans, employé privé, né à Uccle (Belgique) le 19 juin 1978, demeurant professionnellement au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête de la même partie, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Junglinster.

Et après lecture faite au mandataire des comparants, ledit mandataire a signé, ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: THILL - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 novembre 2008. Relation GRE/2008/4560. — Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 20 novembre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008146359/231/136.

(080172715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2008.

GT-Sat International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7257 Helmsange, 16, Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 104.210.

In the year two thousand and eight, on the sixth of November.

Before Us, M^e Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

1) The private limited liability company "RONTEC S.à r.l.", established and having its registered office in L-7257 Helmsange, 16, rue Millewee, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 125.766,

here duly represented by its manager Mr Asher Gil MEDIOUNI, named hereafter.

2) Mr Asher Gil MEDIOUNI, commercial director, born in Rehovot (Israel), on the 12th of December 1973, residing in L-1842 Howald, 18, avenue Grand-Duc Jean.

These appearing parties declare and request the officiating notary to act the following:

- That the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") "GT-Sat International S.à r.l." established and having its registered office in L-7257 Helmsange, 16, rue Millewee, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 104.210, (the "Company"), has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on November 18th, 2004, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1210 of November 25th, 2004,

and that the articles of associations have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary on October 2nd, 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2664 of November 21st, 2007.

- That the appearing parties are the sole actual partners of the Company and that they have taken the following resolutions:

First resolution

Mr Asher Gil MEDIOUNI, (the transferor), prenamed, hereby transfers his twenty-five (25) shares he owns in the capital of the Company to "RONTEC S.à r.l.", (the transferee), prenamed, at the price of one hundred and six thousand Euro (106,000.- EUR), whereof receipt.

The transferor recognizes from this day that he has no right, title or interest in the shares transferred.

This share transfer is duly accepted on behalf of the Company by its present manager in accordance with article 1690 of the Code of civil law, respectively article 190 of the law of August 10th, 1915 on Commercial Companies.

Second resolution

The henceforth sole shareholder decides to increase the share capital by eighty-seven thousand five hundred (87,500.- EUR), so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR) up to one hundred thousand Euros (100,000.- EUR), by the issue of three hundred and fifty (350) new shares with a par value of two hundred and fifty Euros (250.- EUR) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

This capital increase is realised by capitalization of a free reserve in the aggregate amount of eighty-seven thousand five hundred (87,500.- EUR).

The existence of such reserves has been proved to the undersigned notary by accounting documents of the Company.

The existence of such reserves is furthermore evidenced by a certificate established by the manager of the Company, annexed to the present deed, which certificate, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the article 6 of the bylaws is amended and will have henceforth the following wording:

" **Art. 6** . The company's capital is set at one hundred thousand Euros (100,000.- EUR), represented by four hundred (400) shares of a par value of two hundred and fifty Euros (250.- EUR) each, all entirely subscribed and fully paid up."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately two thousand three hundred Euros.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Junglinster, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing person, acting as said before, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said appearing person together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le six novembre.

Par-devant Nous, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

ONT COMPARU:

1) La société à responsabilité limitée "RONTEC S.à r.l.", établie et ayant son siège social L-7257 Helmsange, 16, rue Millewee, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 125.766, ici dûment représentée par son gérant Monsieur Asher Gil MADIOUNI, qualifié ci-après.

2) Monsieur Asher Gil MADIOUNI, directeur commercial, né à Rehovot, (Israël), le 12 décembre 1973, demeurant à L-1842 Howald, 18, avenue Grand-Duc Jean.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "GT-Sat International S.à r.l.", établie et ayant son siège social L-7257 Helmsange, 16, rue Millewee, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 104.210, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 18 novembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1210 du 25 novembre 2004,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 2 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2664 du 21 novembre 2007.

- Que les comparants sont les seuls associés actuels de la Société et qu'ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Monsieur Asher Gil MADIOUNI, (le cédant), préqualifié, cède par la présente ses vingt-cinq (25) parts sociales qu'il détient dans le capital de la Société à "RONTEC S.à r.l.", (la cessionnaire), prédésignée, au prix de cent six mille euros (106.000,- EUR), ce dont quittance.

Le cédant reconnaît dès ce jour ne plus avoir de droits, droit de propriété ou quelconque intérêt dans les parts sociales cédées.

Cette cession de parts sociales est dûment acceptée pour compte de la Société par son gérant en conformité avec l'article 1690 du Code civil, respectivement l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

Le dorénavant associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (87.500,- EUR), pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) à cent mille euros (100.000,- EUR) par l'émission de trois cent cinquante (350) parts sociales d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (250,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

L'augmentation de capital est réalisée par incorporation au capital de réserves libres au montant total de quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (87.500,- EUR).

La justification de l'existence desdites réserves a été rapportée au notaire instrumentant par des documents comptables.

L'existence de ces réserves résulte en outre d'un certificat établi par le gérant de la Société, annexé au présent acte; lequel certificat, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Troisième résolution

En conséquence de la précédente résolution, l'article 6 des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital de la société est fixé à cent mille euros (100.000,- EUR), représenté par quatre cents (400) parts sociales de deux cent cinquante euros (250,- EUR) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées."

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge, en raison du présent acte, s'élève approximativement à la somme de deux mille trois cents euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

137871

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par ses nom, prénom, état civil et domicile, ledit comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: MEDIOUNI - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 novembre 2008. Relation GRE/2008/4558. - Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 20 novembre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008146361/231/120.

(080172237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2008.

SSCP Security Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 225.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 137.822.

In the year two thousand and eight, on the twenty-third day of May.

Before the undersigned Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of "SSCP Security Parent S.à r.l.", having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary public, prenamed, on 27 February 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B 137.111.

The meeting is presided by Hubert Janssen, notary clerk, residing in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Régis Galiotto, notary clerk, professionally residing in Luxembourg. The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares that:

The shareholders, present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed ne varietur by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

As appears from the attendance list, the 125,000 (one hundred and twenty-five thousand) ordinary shares and all the 100,000 (one hundred thousand) preferred shares representing the whole capital of the Company, are represented at this meeting. All the shareholders declare having been informed of the agenda of the meeting beforehand and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and resolve on all items of the agenda.

The agenda of the meeting is the following:

1. Decision to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 5,000 (five thousand Euros) in order to raise it from its current amount of EUR 225,000 (two hundred and twenty-five thousand Euros), to a new amount of EUR 230,000 (two hundred and thirty thousand Euros) by contribution in cash, by creating and issuing 5,000 (five thousand) new Ordinary Shares with nominal value of EUR 1 (one Euro) each (the "New Ordinary Shares").

2. Decision to amend article 5.1 of the articles of association of the Company, in order to reflect the above capital increase into the articles of association of the Company.

3. Decision to introduce a new article 8 (Transfer of Shares), a new article 9 (Drag-Along Rights) and a new article 10 (Tag-Along Rights) in the articles of association of the Company, in order to regulate the transfer of shares of the Company.

4. Decision to amend and restate the articles of association of the Company.

5. Miscellaneous.

After approval of the foregoing, the meeting unanimously adopted the following resolutions:

First resolution

The Shareholders unanimously resolve to increase the issued share capital of the Company with an amount of EUR 5,000 (five thousand Euros) in order to raise it from its current amount of EUR 225,000 (two hundred and twenty-five thousand Euros), to a new amount of EUR 230,000 (two hundred and thirty thousand Euros) by contribution in cash, by

creating and issuing 5,000 (five thousand) new Ordinary Shares with nominal value of EUR 1 (one Euro) each (the "New Ordinary Shares").

Subscription and payment

The Shareholders unanimously resolve and acknowledge that the New Ordinary Shares are subscribed as follows:

1) Mr Simioni Filippo, residing at via Emilio Morosini n. 6, Milano, here represented by Mr Hubert Janssen, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe to 500 (five hundred) New Ordinary Shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, for a total subscription price of EUR 500 (five hundred Euros), which have been fully paid up by a contribution in cash.

2) Mr Michelangeli Andrea, residing at via Grancetta n. 6, 60033 Chiaravalle (AN), here represented by Mr Hubert Janssen, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe to 500 (five hundred) New Ordinary Shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, for a total subscription price of EUR 500 (five hundred Euros), which have been fully paid up by a contribution in cash.

3) Mrs Secchia Patrizia, residing at via Roma n. 31, 13030 Ghislarengo (Vercelli), here represented by Mr Hubert Janssen, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe to 500 (five hundred) New Ordinary Shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, for a total subscription price of EUR 500 (five hundred Euros), which have been fully paid up by a contribution in cash.

4) Mr Savio Giuseppe, residing at via Buozzi n. 3, 27100 Pavia, here represented by Mr Hubert Janssen, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe to 500 (five hundred) New Ordinary Shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, for a total subscription price of EUR 500 (five hundred Euros), which have been fully paid up by a contribution in cash.

5) Mr Casella Riccardo Alberto, residing at via Smirne n. 1-7 sc D, 16129 Genova, here represented by Mr Hubert Janssen, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe to 500 (five hundred) New Ordinary Shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, for a total subscription price of EUR 500 (five hundred Euros), which have been fully paid up by a contribution in cash.

6) Mr Falcone Mario, residing at via M. Montessori (Chirignano) n. 33, Venezia, here represented by Mr Hubert Janssen, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe to 500 (five hundred) New Ordinary Shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, for a total subscription price of EUR 500 (five hundred Euros), which have been fully paid up by a contribution in cash.

7) Mr Rubini Eugenio, residing at via Ludovico il Moro n. 11, 27029 Vigevano (PV), here represented by Mr Hubert Janssen, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe to 500 (five hundred) New Ordinary Shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, for a total subscription price of EUR 500 (five hundred Euros), which have been fully paid up by a contribution in cash.

8) Mr Martinelli Luciano, residing at via Gino Bozzini n. 10, Verona, here represented by Mr Hubert Janssen, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe to 500 (five hundred) New Ordinary Shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, for a total subscription price of EUR 500 (five hundred Euros), which have been fully paid up by a contribution in cash.

9) Mr Spinelli Stefano, residing at via Fiorentini n. 104, Roma, here represented by Mr Hubert Janssen, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe to 500 (five hundred) New Ordinary Shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, for a total subscription price of EUR 500 (five hundred Euros), which have been fully paid up by a contribution in cash.

10) Mr Simonelli Francesco, residing at via Roma n. 51, 20080 Basiglio (MI), here represented by Mr Hubert Janssen, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe to 500 (five hundred) New Ordinary Shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, for a total subscription price of EUR 500 (five hundred Euros), which have been fully paid up by a contribution in cash.

The undersigned Notary acknowledges that all contributions and subscriptions as described above, have been fully paid up by a contribution in cash for an aggregate amount of EUR 5,000 (five thousand Euros), so that the amount of EUR 5,000 (five thousand Euros) is as of now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the Notary who expressly acknowledges it.

Second resolution

The Shareholders unanimously resolve to amend article 5.1 of the articles of association of the Company, which shall now read as follows:

"5.1 The issued share capital of the Company is fixed at EUR 230,000 (two hundred and thirty thousand Euros) represented by 130,000 (one hundred and thirty thousand) ordinary shares (the "Ordinary Shares") and by 100,000 (one hundred thousand) preferred shares (the "Preferred Shares"), each with a par value of EUR 1 (one Euro) (the Ordinary Shares and the Preferred Shares are collectively referred to as the "Shares", one a "Share")."

Third resolution

The Shareholders unanimously resolve to introduce a new article 8 (Transfer of Shares), a new article 9 (Drag-Along Rights) and a new article 10 (Tag-Along Rights) in the articles of association of the Company, in order to regulate the transfer of shares of the Company.

Fourth resolution

Further to the above mentioned resolutions, the Shareholders unanimously resolve to amend and restate the Articles of the Company which shall henceforth be read as follows:

Chapter I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration

1. Form - Corporate name. Hereby is formed under the name of SSCP Security Parent S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation.

2. Registered office.

2.0 The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg. The Board of Managers is authorised to change the address of the Company inside the municipality of the statutory registered office.

2.1 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.2 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Manager or the Board of Managers.

2.3 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

3. Corporate objectives.

3.0 The Company's object is to acquire and hold interests, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

3.1 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies").

3.2 For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same "group" as the Company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

3.3 The Company may in particular enter into the following transactions:

3.3.1 to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

3.3.2 to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

3.3.3 to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any directors or officers of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law;

it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

3.4 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

4. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period.

Chapter II.- Capital, shares

5. Corporate capital.

5.0 The issued share capital of the Company is fixed at EUR 230,000 (two hundred and thirty thousand Euros) represented by 130,000 (one hundred and thirty thousand) ordinary shares (the "Ordinary Shares") and by 100,000 (one hundred thousand) preferred shares (the "Preferred Shares"), each with a par value of EUR 1 (one Euro) (the Ordinary Shares and the Preferred Shares are collectively referred to as the "Shares", one a "Share").

5.1 Any share premium paid by a shareholder at the moment of issuance of shares by the Company, whether at incorporation or at the moment of a capital increase, may, at the option of the shareholder, be paid into a special share premium account to be created at the moment of such subscription, which shall be exclusively relating to the shares subscribed by such shareholder, and exclusively held by the aforesaid shareholder. Any share premium paid into such share premium account shall not be reimbursed to any shareholder other than the holder of the said share premium account to which it relates.

6. Capital amendment. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder (where there is only one shareholder) or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with articles 18 to 24 of the Articles.

7. Shares - Voting rights.

7.0 Each Share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits.

Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7.1 Ordinary Shares have one vote each.

Preferred Shares are non-voting Shares but shall be entitled to vote in the following matters as defined in article 46 (1) of the Law:

- a) the issue of new Shares carrying preferential rights;
- b) the determination of the preferential cumulative dividend attaching to the non-voting Shares;
- c) the conversion of non-voting Preferred Shares into Ordinary Shares;
- d) the reduction of the capital of the Company;
- e) any change to the Company's corporate object;
- f) the issue of convertible bonds;
- g) the dissolution of the Company before its term;
- h) the transformation of the Company into a Company of another legal form.

According to article 46 (2) of the Law, Preferred Shares shall have the same voting right as the holders of Ordinary Shares at all meetings if, despite the existence of profits available for that purpose, the preferential cumulative dividends (as defined in article 27 of the Articles) have not been paid in their entirety for any reason whatsoever for a period of two successive financial years and until such time as all cumulative dividends shall have been received in full.

The Preferred Shares retain these rights until all such dividends have been paid. According to article 44 of the Law, Preferred Shares shall also be given the right to vote on all matters:

- (i) if the issued Preferred Shares should have come to represent more than 50% of the total issued share capital;
- (ii) if the right to a preferential and cumulative dividend as provided for in article 44 (1) 2) of the Law and established in the Articles or in any Shareholders Agreement, should no longer be granted or removed;
- (iii) if the preferential right on liquidation as provided for in article 44 of the Law and established in the Articles or in any Shareholders Agreement, should not be granted or removed.

The Preferred Shares will retain their voting right until and as long as any of the above conditions prevail, this being subject to amendment to the Law, as the case may be.

8. Transfer of shares.

8.0 No shareholder shall do, or agree to do, any of the following otherwise than in accordance with the remainder of the provisions of these Articles or any Shareholders Agreement:

- 8.0.1 sell, transfer, dispose of, assign, pledge, mortgage, charge or otherwise encumber any Shares;
- 8.0.2 grant an option, right or interest over any Shares;
- 8.0.3 enter into any agreement in respect of the votes attached to any Shares; or
- 8.0.4 agree to any of this aforesaid.

8.1 Pursuant to article 189 of the Law, the Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

9. Drag along rights.

9.0 Should a Controlling Shareholder (for the purpose of this clause 9, the "Dragging Shareholder") contemplate to transfer its Shares (in any event together with the proportional part of IFL attached thereto) to one or more parties that are not Affiliates, which shall result in a Change of Control, then the Dragging Shareholder shall be entitled to require

any or all of the other Shareholders (the "Dragged Shareholders") to transfer to the same parties, all (but not less than all) of their Investment on the same terms as the transfer by the Dragging Shareholder, pursuant in any event to the terms and conditions of any Shareholders Agreement (the "Drag Along Rights").

10. Tag along rights.

10.0 If a Controlling Shareholder (for the purpose of this clause 10, the "Tagged Shareholder") intends to transfer all or part of its Shares (in any event together with the proportional part of IFL attached thereto) to one or more parties that are not Affiliates, which shall result in a Change of Control, any Shareholder (the "Tagging Shareholder") shall be entitled to transfer all (but not less than all) of his Investment on the same terms as the transfer by the Tagged Shareholder, pursuant in any event to the terms and conditions of any Shareholders Agreement (the "Tag Along Rights").

11. Redemption of shares.

11.0 The Company shall have the power to acquire Shares in its own capital in accordance with the provisions of the Law.

Chapter III.- Management

12. Management.

12.0 The Company is managed by a board of managers (the "Board of Managers"). The members of the Board of Managers need not be shareholders. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

12.1 The Board of Managers will be composed of at least two members.

12.2 The meetings of the Board of Managers are convened by any member of the Board of Managers. In case that all the members of the Board of Managers are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

12.3 Any member of the Board of Managers may act at any meeting of such Board by appointing in writing or by telegram or telefax or email another member of the Board of Managers as his proxy; in that case, such member will be considered as present for the purposes of article 12.4.

12.4 The resolutions of the Board of Managers shall be adopted by the majority of votes of the managers present or represented, provided that at least the majority of the members of the Board of Managers are present or represented.

12.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the Board of Managers is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the Board of Managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.6 Written resolutions of the Board of Managers can be validly taken if approved in writing and signed by the majority of the members. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the Board of Managers' meetings, physically held.

12.7 Votes may also be cast by fax, e-mail, telegram, telex, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

12.8 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all members present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any manager.

13. Powers of the manager or the Board of Managers.

13.0 In dealing with third parties, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

13.1 All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

13.2 The Board of Managers may, in particular, enter into investment adviser agreements and administration agreements.

14. Representation of the company.

14.0 In case the Board of Managers is composed of two members, then the Company shall be bound by the sole signature of any manager; in the event the Board of Managers is composed of more than two members, then the Company shall be bound by the joint signature of any two members of the Board of Managers.

15. Delegation and agent of the Board of Managers.

15.0 Any manager, in case that the Board of Managers is composed of two members, and any two managers, in case that the Board of Managers is composed of more than two members, may delegate powers of the Board of Managers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

15.1 Any manager, in case that the Board of Managers is composed of two members, and any two managers, in case that the Board of Managers is composed of more than two members, will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

16. Remuneration of the member of the Board of Managers.

16.0 For its activities as manager the members of the Board of Managers shall not receive any remuneration.

17. Incapacity of the board of managers and dissolution.

17.0 In case of dissolution or legal incapacity of any member of the Board of Managers or where for any other reason it is impossible for a member to act, the Company will not be dissolved.

17.1 In that event the shareholders in general meeting shall promptly appoint the new member(s) of the Board of Managers.

Chapter IV.- General meeting of shareholders**18. Powers of the general meeting of shareholder(s).**

18.0 An attendance list indicating the name of the shareholders and the number of shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings.

18.1 The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

18.2 In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding.

19. Annual general meeting.

19.0 The annual general meeting of shareholders is held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg on the third Friday of May, at 3.00 pm CET (Central European Time) and for the first time in 2009.

20. Other general meetings.

20.0 Other general meetings of the shareholders may be convened in compliance with article 21 of the Articles. Such meetings must be convened if shareholders representing more than fifty per cent of the Company's capital so require.

21. Notice.

21.0 The shareholders shall meet upon notice by any manager, in case that the Board of Managers is composed of two members, and by any two managers, in case that the Board of Managers is composed of more than two members, pursuant to the notice of meeting setting forth the agenda and sent at least 15 days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address in the register.

21.1 The agenda for a general meeting of the shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

21.2 The shareholders shall receive all relevant information in relation to the matters stated in the agenda.

21.3 If all the shareholders are present or represented at a general meeting of the shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

22. Attendance - Representation.

22.0 All shareholders are entitled to attend and speak at all general meetings of the shareholders.

22.1 Any shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing or by telefax, cable, telegram, telex, email as his proxy another person who need not be a shareholder himself.

22.2 Any company or other legal entity being a shareholder may execute a form of proxy under the hand of a duly authorized officer, or may authorize by letter, by telegram or by telefaxed letter or by email such person as it thinks fit to act as its representative at any general meeting of the shareholders, subject to the production of such evidence of authority as the Board of Managers may require.

22.3 The Board of Managers may determine the form of proxy and may request that the proxies be deposited at the place indicated by him or it at least five days prior to the date set for the meeting.

23. Adjournment.

23.0 The chairman of the shareholders meeting may forthwith adjourn any general meeting of the shareholders in compliance with article 24.1 of the Articles. He must adjourn it if so required by shareholders representing at least one fifth of the Company's capital.

23.1 Such adjournment automatically cancels any resolution already adopted prior thereto.

23.2 The adjourned general meeting of the shareholders has the same agenda as the first one. Shares and proxies regularly deposited in view of the first meeting remain validly deposited for the second one.

24. Vote.

24.0 Each Share entitles the holder thereof to one vote.

24.1 Resolutions of shareholders shall be adopted at general meetings. However, the holding of general meetings shall not be obligatory where the number of shareholders does not exceed twenty-five. In such case, each shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

24.2 Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting of the shareholders resolves by a simple majority vote to adopt another voting procedure.

24.3 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company. If that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by register letter, and decisions shall be adopted by a majority of votes cast, regardless of the proportion of the capital represented.

24.4 However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to any provisions of the Law.

Chapter V.- Business year - Balance sheet

25. Business year.

25.0 The Company's financial year starts on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

25.1 At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Board of Managers prepares annual financial statements including a balance sheet, income statements and cash flow statements.

25.2 Each shareholder may view the above financial statements at the Company's registered office.

26. Distribution right of shares.

26.0 The profits in respect of financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

26.1 From the net profits thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

26.2 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law, by these Articles and any Shareholders Agreement, the Board of Managers may propose that cash available for remittance be distributed, in any event in accordance with the stipulations of any Shareholders Agreement.

26.3 The decision to distribute funds and the determination of the conditions and amount of such a distribution will be taken by the shareholders representing more than a half of the share capital, in accordance with the stipulations of any Shareholders Agreement.

26.4 Notwithstanding the preceding provisions, the Board of Managers may decide to pay interim dividends, in accordance with the stipulations of any Shareholders Agreement, to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

Chapter VI.- Dissolution - Liquidation

27. Causes of dissolution.

27.0 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

28. Liquidation.

28.0 The liquidation of the Company will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

28.1 Subject to the provisions of the Law, a majority of shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation.

28.2 After payment of all the debts of and charges against the Company and the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the Shareholders in accordance with the stipulations of any Shareholders Agreement.

Chapter VII.- Applicable law and definitions

29. Applicable law.

29.0 Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

30. Definitions.

" **Affiliates** " in relation to a company, means any subsidiary of it or any Holding Company of it or any other Subsidiary of any such Holding Company.

" **Articles** " means the articles of association of the Company, as amended from time to time.

" **Board of Managers** " has the meaning ascribed to such term in article 12.0.

" **Change of Control** " means, in relation to a Controlling Shareholder, any event resulting in such Controlling Shareholder holding less than 50% of the voting rights in the Company.

" **Company** " means SSCP Security Parent S.à r.l.

" **Connected Companies** " has the meaning ascribed to such term in article 3.0.

" **Controlling Shareholder** " means, in relation to a Shareholder, any Shareholder holding more than 50% of the voting rights in the Company.

" **Dragged Shareholder** " has the meaning ascribed to such term in article 9.0.

" **Dragging Shareholder** " has the meaning ascribed to such term in article 9.0.

" **Holding Company** " in relation to a company, means a company which directly or indirectly holds at least the majority of the voting rights of that company or has the right to appoint or remove a majority of the board of directors or managers of that company or controls alone or, pursuant to an agreement with others, a majority of the voting rights of that company.

" **Investment** " means any investment by a Shareholder in the Company by way of subscription of ordinary shares and/or preferred shares of the Company, as well as by way of interest free loan and interest-bearing loan.

" **Law** " has the meaning ascribed to such term in article 1.

" **Ordinary Shares** " means the class A shares of the Company issued and outstanding from time to time, of nominal value of € 1.- each, having the rights and being subject to the rules set out in the Articles and any Shareholders Agreement.

" **Preferred Shares** " means the class B shares of the Company issued and outstanding from time to time, of nominal value of € 1.- each, having the rights and being subject to the rules set out in the Articles and any Shareholders Agreement.

" **Shareholders Agreement** " means any investment agreement in respect of the Company, as may be concluded from time to time between one or more Shareholder(s) and the Company.

" **Shares** " means all the Ordinary Shares and Preferred Shares of the Company from time to time.

" **Subsidiary** " in relation to a company, means any company in which it is the holder of at least 50% of the outstanding share capital from time to time.

" **Tag Along Rights** " has the meaning ascribed to such term in article 10.0.

" **Tagged Shareholder** " has the meaning ascribed to such term in article 10.0.

" **Tagging Shareholder** " has the meaning ascribed to such term in article 10.0.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31 December 2008.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately four thousand eight hundred Euros.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-troisième jour du mois de mai.

Par-devant le sous-signé Maître Joseph ELVINGER, notaire publique, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de "SSCP Security Parent S.à r.l.", une société ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, constituée par un acte dressé par Maître Joseph ELVINGER, notaire public, précité, en date du 27 février 2008, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137.111.

L'assemblée est présidée par Hubert Janssen, clerc de notaire, résidant à Luxembourg.

Le Président nomme comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutateur Régis Galiotto, clerc de notaire, ayant sa résidence professionnelle à Luxembourg. Le bureau de l'assemblée ayant été ainsi constitué, le président déclare que:

Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent figurent sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées ne varietur par les associés et le notaire resteront ci-annexées pour être enregistrées avec le procès verbal de l'assemblée.

Il ressort de la liste de présence que les 125.000 (cent vingt cinq mille) parts sociales ordinaires et les 100.000 (cent mille) parts sociales de préférence représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentés à cette assemblée. Tous les associés déclarent avoir préalablement été informés de l'ordre du jour de l'assemblée et avoir accomplis les formalités nécessaires. L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 5.000 (cinq mille Euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 225.000 (deux cent vingt-cinq mille Euros) à un nouveau montant de EUR 230.000 (deux cent trente mille Euros) souscrit intégralement par un apport en numéraire, en créant et émettant 5.000 (cinq mille) nouvelles Parts Sociales Ordinaires d'une valeur nominale chacune de EUR 1 (un Euro), étant nommées (les "Nouvelles Parts Sociales Ordinaires").

2. Décision de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société, afin que les statuts reflètent l'augmentation de capital ci-dessus.

3. Décision d'introduire un nouvel article 8 (Transfert des Parts Sociales), un nouvel article 9 (Droits Drag Along) et un nouvel article 10 (Droits tag Along) dans les statuts afin de régler le transfert des Parts Sociales de la Société.

4. Décision de modifier et refondre les statuts de la Société.

5. Divers.

Après approbation de l'ordre du jour précédent, l'assemblée a adopté les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

Les Associés décident à l'unanimité d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 5.000 (cinq mille Euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 225.000 (deux cent vingt-cinq mille Euros) à un nouveau montant de EUR 230.000 (deux cent trente mille Euros) souscrit intégralement par un apport en numéraire, en créant et émettant 5.000 (cinq mille) nouvelles Parts Sociales Ordinaires d'une valeur nominale chacune de EUR 1 (un Euro), étant nommées (les "Nouvelles Parts Sociales Ordinaires").

Souscription et paiement

Les Associés décident et reconnaissent à l'unanimité que les Nouvelles Parts Sociales Ordinaires seront souscrites comme suit:

1) M. Sindoni Filippo, résidant à via Emilio Morosini n. 6, Milano, ici représenté par M. Hubert Janssen, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée, déclare souscrire 500 (cinq cents) Nouvelles parts Sociales Ordinaires, qui ont été intégralement libérées par un apport en numéraire.

2) M. Michelangeli Andrea, résidant à via Grancetta n. 6, 60033 Chiaravalle (AN), ici représenté par M. Hubert Janssen, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée, déclare souscrire 500 (cinq cents) Nouvelles parts Sociales Ordinaires, qui ont été intégralement libérées par un apport en numéraire.

3) Mme Secchia Patrizia, résidant à via Roma n. 31, 13030 Ghislarengo (Vercelli), ici représentée par M. Hubert Janssen, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée, déclare souscrire 500 (cinq cents) Nouvelles parts Sociales Ordinaires, qui ont été intégralement libérées par un apport en numéraire.

4) M. Savio Giuseppe, résidant à via Buozzi n. 3, 27100 Pavia, ici représenté par M. Hubert Janssen, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée, déclare souscrire 500 (cinq cents) Nouvelles parts Sociales Ordinaires, qui ont été intégralement libérées par un apport en numéraire.

5) M. Casella Riccardo Alberto, résidant à via Smirne n. 1-7 sc D, 16129 Genova, ici représenté par M. Hubert Janssen, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée, déclare souscrire 500 (cinq cents) Nouvelles parts Sociales Ordinaires, qui ont été intégralement libérées par un apport en numéraire.

6) M. Falcone Mario, résidant à via M. Montessori (Chirignano) n. 33, Venezia., ici représenté par M. Hubert Janssen, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée, déclare souscrire 500 (cinq cents) Nouvelles parts Sociales Ordinaires, qui ont été intégralement libérées par un apport en numéraire.

7) M. Rubini Eugenio, résidant à via Ludovico il Moro n. 11, 27029 Vigevano (PV), ici représenté par M. Hubert Janssen, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée, déclare souscrire 500 (cinq cents) Nouvelles parts Sociales Ordinaires, qui ont été intégralement libérées par un apport en numéraire.

8) M. Martinelli Luciano, résidant à via Gino Bozzini n. 10, Verona, ici représenté par M. Hubert Janssen, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée, déclare souscrire 500 (cinq cents) Nouvelles parts Sociales Ordinaires, qui ont été intégralement libérées par un apport en numéraire.

9) M. Spinelli Stefano, résidant à via Fiorentini n. 104, Roma, ici représenté par M. Hubert Janssen, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée, déclare souscrire 500 (cinq cents) Nouvelles parts Sociales Ordinaires, qui ont été intégralement libérées par un apport en numéraire.

10) M. Simonelli Francesco, résidant à via Roma n. 51, 20080 Basiglio (MI), ici représenté par M. Hubert Janssen, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée, déclare souscrire 500 (cinq cents) Nouvelles parts Sociales Ordinaires, qui ont été intégralement libérées par un apport en numéraire.

Le soussigné Notaire reconnaît que toutes les souscriptions telles que décrites ci-dessus ont été intégralement libérées par apport en numéraire pour la somme totale de EUR 5.000 (cinq mille Euros), de sorte que le montant de EUR 5.000 (cinq mille Euros) est à présent à la disposition de la Société, dont la preuve a été apportée au Notaire qui le reconnaît expressément.

Deuxième résolution

Les Associés décident à l'unanimité de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société, qui devra dorénavant être lu comme suit:

"5.1. Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 230.000 (deux cent trent mille Euros) représentés par 130.000 (cent trente mille) parts sociales ordinaires (les "Parts Sociales Ordinaires") et par 100.000 (cent mille) parts sociales de préférence (les "Parts Sociales de Préférence"), ayant chacune une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) (les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales de Préférence seront ensemble dénommées les "Parts Sociales" et séparément la "Part")."

Troisième résolution

Les Associés décident à l'unanimité d'introduire un nouvel article 8 (Transfert des Parts Sociales), un nouvel article 9 (Droits Drag Along) et un nouvel article 10 (Droits tag Along) dans les statuts afin de régler le transfert des Parts Sociales de la Société.

Quatrième résolution

En supplément des résolutions auparavant mentionnées, les Associés décident à l'unanimité de modifier et refondre les Statuts de la Société qui auront dorénavant la teneur suivante:

Titre I^{er} .- Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

1. Forme - Dénomination sociale. Par la présente est formée sous le nom de SSCP Security Parent S.à.R.L., une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»)

2. Siège social.

2.0 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg. Le Conseil de Gérance est autorisé à transférer le siège de la Société à l'intérieur de la ville du siège statutaire.

2.1 Le siège social de la Société peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Conseil de Gérance.

2.3 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

3. L'objet social.

3.0 La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière ou, d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

3.1 La Société pourra également apporter toute forme d'assistance, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient directement ou indirectement actionnaires de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après les "Sociétés Apparentées").

3.2 Pour les besoins de cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlé par ou est sous le contrôle commun avec la Société, que ce soit comme bénéficiaire, trustée ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle du capital social de la Société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

3.3 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes:

3.3.1 conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, mais non limité à, l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments de dette ou titres de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

3.3.2 avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

3.3.3 accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées, ou de gérants, agents de la Société ou de l'une des Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagées dans des activités pouvant être considérées comme de l'activité bancaire.

3.4 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs précités.

4. Durée. La Société est constituée pour une période illimitée.

Titre II.- Capital, parts sociales

5. Capital social.

5.0 Le capital social est fixé à EUR 230.000 (deux cent trente mille Euros) représenté par 130.000 (cent trente mille) parts sociales ordinaires (les "Part Sociales Ordinaires") et par 100.000 (cent mille) parts sociales de préférence (les "Parts Sociales de Préférence"), chacune d'une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) (les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales de Préférence seront dénommées ensemble les "Parts Sociales", et séparément la "Part Sociale").

5.1 Toute prime d'émission payée par un associé au moment de l'émission de parts sociales par la Société, à la constitution ou à l'occasion d'une augmentation de capital, sera, sauf décision contraire de l'assemblée générale des associés, versée sur un compte spécial de prime d'émission, créé au moment de la souscription, et se rapportant exclusivement aux parts sociales souscrites par l'associé souscripteur. Toute prime d'émission versée sur un compte spécial ne pourra être remboursée qu'au détenteur des parts sociales auxquelles le compte de prime d'émission est rattaché.

6. Modification du capital. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique (quand il y a un seul associé) ou par décision de l'assemblée générale des associés conformément aux articles 18 à 24 des Statuts.

7. Parts sociales - Droits de vote.

7.0 Chaque Part Sociale donne droit pour son détenteur à une fraction sociale des actifs et bénéfices de la Société.

Envers la Société, les Parts Sociales de la Société sont indivisibles à condition qu'il y ait un détenteur par Part Sociale. La détention commune nécessite la nomination d'une personne en tant que représentant à l'égard de la Société.

7.1 Chaque Part Sociale Ordinaire donne droit à un vote.

Les Part Sociales de Préférence sont des Parts Sociales sans droit de vote, mais doivent donner droit à un vote dans les conditions suivantes telles que définies à l'article 46 (1) de la Loi:

- a) l'émission de nouvelles Part Sociales donnant des droits préférentielles;
- b) la détermination de dividendes préférentiels cumulatifs attachés à des Parts Sociales sans droit de vote;
- c) la conversion de Part Sociales de Préférence sans droit de vote en Parts Sociales Ordinaires;
- d) la réduction du capital de la Société;
- e) toute modification de l'objet social de la Société;
- f) l'émission d'obligations convertibles;
- g) la dissolution de la Société avant son terme;
- h) la transformation de la Société en une Société d'une autre forme juridique;

Conformément à l'article 46(2) de la Loi, les Parts Sociales de Préférence doivent donner droit au même droit de vote que les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires à toutes les assemblées si, nonobstant l'existence de bénéfices disponible à cette fin, les dividendes préférentiels cumulatifs (comme définis à l'article 27 des Statuts) n'ont pas été payés dans leur intégralité pour une quelconque raison sur une période successive de deux années comptables et ce jusqu'à ce que de tels dividendes cumulés aient été payés dans leur intégralité.

Les Part Sociales de Préférence retiennent ces droits jusqu'à ce que tous les dividendes aient été payés.

Conformément à l'article 44 de la Loi, les Parts Sociales de Préférence donnent également un droit de vote si:

(i) la Part Sociale de Préférence émise aurait dû représenter plus de 50% de l'émission totale de Parts Sociales;

(ii) le droit à un dividende préférentiel et cumulatif comme prévu par les articles 44 (1) (2) de la Loi et établi par les Statuts ou dans tout Pacte d'Associés ne devrait plus être attribué ou enlevé;

(iii) le droit préférentiel sur la liquidation tel que prévu à l'article 44 de la Loi et établi dans les Statuts et tout Pacte d'Associés, ne devrait plus être attribué ou enlevé.

Les Part Sociales de Préférence retiendront leur droit de vote jusqu'à ce que et aussi longtemps qu'une de ces conditions prévaudra, sous réserve de modification de la Loi, comme il peut être le cas.

8. Transfert des parts sociales.

8.0 Aucun associé ne doit faire ou accepter de faire l'une des actions suivantes sauf si celle-ci est conforme aux dispositions de ces Articles ou de tout Pacte d'Associés:

- 8.0.1 vendre, transférer, disposer de, céder, mettre en gage, hypothéquer ou donner en garantie aucune Part Sociale;
- 8.0.2 donner une option, un droit ou un intérêt sur l'une des Parts Sociales;
- 8.0.3 accepter un accord en rapport avec les droits attachés aux Parts Sociales;
- 8.0.4 accepter de faire l'une des choses précitées.

8.1 En vertu de l'article 189 de la Loi, les Parts Sociales ne peuvent être transférées inter vivos à des non associés à moins que les Associés représentant au moins les trois quarts du capital social n'aient accepté par une résolution en assemblée générale.

9. Droits drag along.

9.0 Dans le cas où un Associé Majoritaire (pour les besoins de cet article 9 l'"Associé Dragging") décide de transférer ses Parts Sociales (dans tous les cas avec la proportion de parts d'IFL qui y sont attachés) à une ou plusieurs parties qui ne sont pas des Affiliés, ce qui devra résulter en un Changement de Contrôle, alors l'Associé Dragging devra avoir le droit de requérir de tout ou partie des autres Associés (les "Associés Dragged") de transférer à la même partie tout (et pas moins de tout) leur Investissement dans les mêmes termes que le transfert dont a bénéficié l'Associé Dragging, en vertu des termes et conditions de tout Pacte d'Associés (les "Droits Drag Along").

10. Droits tag along.

10.0 Dans le cas où un Associé Majoritaire (pour les besoins de cet article 10 l'"Associé Tagged") décide de transférer tout ou partie de ses Parts Sociales (dans tous les cas avec la proportion d'IFL qui y sont attachés) à une ou plusieurs parties qui ne sont pas des Affiliés, ce qui devra résulter en un Changement de Contrôle, tous les Associés (les "Associés Tagging") auront le droit de transférer tout (et pas moins de tout) son Investissement dans les mêmes termes que le transfert dont a bénéficié l'Associé Dragging, en vertu des termes et conditions de tout Pacte d'Associés (les "Droits Tag Along").

11. Rachat des parts. La Société aura le pouvoir d'acquérir des Parts Sociales de son propre capital conformément aux dispositions de la Loi.

Titre III.- Gérance

12. Gérance.

12.0 La Société est gérée par un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance"). Les membres du Conseil de Gérance ne sont pas obligatoirement associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

12.1 Le Conseil de Gérance sera composé d'au moins deux membres.

12.2 Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation d'un membre du Conseil de Gérance. Lorsque tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

12.3 Tout membre du Conseil de Gérance est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre membre, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax ou d'un courrier électronique; dans ce cas, ledit membre sera considéré comme présent en vue de l'application de l'article 12.5.

12.4 Toute décision du Conseil de Gérance est prise à la majorité des votes des membres présents ou représentés, pour autant que la majorité au moins des membres du Conseil de Gérance soient présents ou représentés.

12.5 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée et chaque participant en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participants, utilisant ou non ce type de technologie, seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.6 Des résolutions du Conseil de Gérance peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les membres du Conseil de Gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax, courrier électronique, télégramme ou télex.

Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil de Gérance physiquement tenue.

12.7 Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen tels que télécopie, courrier électronique, télégramme, fax ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

12.8 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les membres présents ou représentés aux séances. Des extraits seront certifiés par un membre du Conseil de Gérance.

13. Pouvoirs du gérant ou du Conseil de Gérance.

13.0 Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

13.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Conseil de Gérance.

13.2 Le Conseil de Gérance pourra, notamment, conclure des contrats de conseil d'investissement et des contrats d'administration.

14. Représentation de la Société. La Société est valablement engagée par la seule signature d'un gérant, si le Conseil de Gérance est composé de deux membres, et par la signature conjointe de deux des membres du Conseil de Gérance, si le Conseil de Gérance est composé de plus de deux membres.

15. Délégation et agent du conseil de surveillance.

15.0 Un seul gérant, si le Conseil de Gérance est composé de deux membres, et deux des gérants, si le Conseil de Gérance est composé de plus de deux membres, peut/peuvent déléguer une partie des pouvoirs du Conseil de Gérance pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

15.1 Un seul gérant, si le Conseil de Gérance est composé de deux membres, et deux des gérants, si le Conseil de Gérance est composé de plus de deux membres, déterminera/détermineront les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

16. Rémunération des membres du Conseil de Gérance.

16.0 Pour leurs activités en qualité de gérant, les membres du Conseil de Gérance ne recevront aucune rémunération.

17. Incapacité des membres du Conseil de Gérance et dissolution.

17.0 En cas de dissolution ou d'incapacité légale de tout membre du Conseil de Gérance ou si le Conseil de Gérance est dans l'impossibilité d'agir pour quelque raison que ce soit, la Société ne sera pas dissoute.

17.1 Dans ce cas, l'assemblée générale des associés nommera rapidement le (les) nouveau(x) membres du Conseil de Gérance.

Titre IV.- Assemblée générale des associés

18. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés.

18.0 Une liste de présence indiquant le nom des associés et le nombre de parts pour lequel ceux-ci peuvent prendre part au vote est signé par chacun d'eux ou par leur mandataire avant l'ouverture de la séance.

18.1 L'Associé Unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés à l'assemblée générale des associés.

18.2 En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui.

19. Assemblée générale annuelle.

19.0 L'assemblée générale annuelle des associés se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le troisième vendredi du mois de mai à 15.00 heures, et pour la première fois en 2009.

20. Autres assemblées générales.

20.0 D'autres assemblées générales pourront être convoquées conformément à l'article 21 des Statuts. De telles assemblées doivent être convoquées si des associés représentant plus de cinquante pour cent du capital de la Société le demandent.

21. Convocation.

21.0 Les associés seront réunis sur convocation d'un seul gérant, si le Conseil de Gérance est composé de deux membres, et par un des deux gérants, si le Conseil de Gérance est composé de plus de deux membres selon un avis reprenant l'ordre du jour et envoyé à chaque associé à l'adresse indiquée dans le registre des parts sociales au moins 15 jours avant l'assemblée.

21.1 L'ordre du jour d'une assemblée générale des associés, devra également, le cas échéant, décrire les changements statutaires proposés et, en outre, reprendre le texte des changements affectant l'objet ou la forme de la Société.

21.2 Les associés devront recevoir toutes les informations nécessaires en relation avec les points repris à l'ordre du jour.

21.3 Si tous les associés sont présents ou représentés lors de l'assemblée générale des associés, et s'il est constaté qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de la réunion, l'assemblée pourrait être tenue sans convocation préalable.

22. Assistance - Représentation.

22.0 Tous les associés ont le droit d'assister et de prendre la parole lors des assemblées générales des associés.

22.1 Un associé est autorisé à se faire représenter à toute assemblée des associés par un mandataire qui ne doit pas nécessairement être associé lui-même, pour autant que ce dernier ait été nommé à cet égard par une procuration écrite ou par télécopie, téléphone, télégramme, télex, courrier électronique.

22.2 Une société ou toute autre entité légale, associée, pourra exécuter un modèle de procuration sous seing privé afin de donner pouvoir à un agent ou pourra autoriser par lettre, par lettre transmise par télégramme ou par fax ou par courrier électronique, une personne qu'elle considère comme pouvant agir comme son représentant lors d'une assemblée

générale des associés, sous réserve de la production de la preuve d'un tel pouvoir, comme pourrait le demander le Conseil de Gérance.

22.3 Le Conseil de Gérance pourra déterminer le modèle de procuration et pourra demander que les procurations soient déposées à un endroit indiqué par celui-ci au moins cinq jours avant la date de l'assemblée.

23. Ajournement.

23.0 Le Président de l'assemblée générale des associés pourra immédiatement remettre toute assemblée générale des associés conformément à l'article 24.2 des Statuts. Il devra la remettre si la demande en est faite par des associés représentant au moins un cinquième du capital de la Société.

23.1 Un tel ajournement annule automatiquement toute résolution déjà adoptée avant l'ajournement.

23.2 L'assemblée générale des associés ajournée a le même ordre du jour que la première. Parts et procurations régulièrement déposées en vue de la première assemblée restent valablement déposées pour la seconde.

24. Vote.

24.0 Chaque Part Sociale donne droit à un vote.

24.1 Les décisions des associés sont prises en assemblées générales. Toutefois la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé recevra le texte de résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

24.2 Le vote a lieu par mains levées ou par appel nominatif, à moins que l'assemblée générale des associés décide à la majorité simple d'adopter une autre procédure de vote.

24.3 Les décisions collectives sont valablement prises seulement si elles sont adoptées par les associés représentant au moins la moitié du capital de la Société. Si ce chiffre n'est pas atteint lors de la première assemblée ou consultation écrite, les associés seront conviés ou consultés une seconde fois par lettre recommandée et les décisions seront prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion de capital représentée.

24.4 Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi.

Titre V.- Exercice social - Comptes annuels

25. Exercice social.

25.0 L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

25.1 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Conseil de Gérance prépare une déclaration financière annuelle incluant les un bilan, une déclaration de revenus et une déclaration sur les flux de trésorerie.

25.2 Tout associé peut prendre connaissance desdites déclarations financières au siège social.

26. Droit de distribution des parts.

26.0 Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la société pour cette période.

26.1 Sur le bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

26.2 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués conformément aux stipulations de tout Pacte d'Associés.

26.3 La décision de distribuer des fonds et la détermination des conditions et du montant d'une telle distribution sera prise par les associés représentants plus de la moitié du capital conformément aux stipulations de tout Pacte d'Associés.

26.4 Malgré les dispositions précédentes, le Conseil de Gérance peut décider de verser des acomptes sur dividendes au(x) associé(s) conformément aux stipulations de tout Pacte d'Associés avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

Titre VI.- Dissolution - Liquidation

27. Causes de dissolution. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son associé unique ou de l'un des associés.

28. Liquidation.

28.0 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

28.1 Sous réserve des dispositions légales, la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation.

28.2 Après le paiement de toutes les dettes de et charges contre la Société et les dépenses de liquidation, les recettes nettes de la liquidation devront être distribuées aux Associés conformément aux stipulations de tout Pacte d'Associés.

Titre VII.- Loi applicable et Définitions

29. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

30. Définitions.

" **Affiliés** " signifie en relation avec la société, toute filiale ou toute Société Holding de ou toute autre Filiale d'une telle Société Holding.

" **Associé Dragged** " a la signification qui lui a été attribuée à l'article 9.1.

" **Associé Dragging** " a la signification qui lui a été attribuée à l'article 9.1.

" **Associé Majoritaire** " signifie, en relation avec un Associé, tout Associé qui détient plus de 50% des droits de vote de la Société.

" **Associé Tagging** " a la signification qui lui a été attribuée à l'article 10.1.

" **Associé Tagged** " a la signification qui lui a été attribuée à l'article 10.1.

" **Changement de Contrôle** " signifie, en relation avec un Actionnaire Majoritaire, tout événement qui a pour résultat de faire détenir par un tel Associé Majoritaire moins de 50% des droits de vote dans la Société.

" **Conseil de Gérance** " a la signification qui lui a été attribuée à l'article 12.1.

" **Droits Tag Along** " a la signification qui lui a été attribuée à l'article 10.1.

" **Filiale** " signifie en relation avec la société, toute société dans laquelle elle détient au moins 50% du capital social de temps en temps.

" **Investissement** " signifie tout investissement par un Associé à la Société aussi bien par voie de souscription de parts sociales ordinaires et/ou de préférence de la Société, que de prêt sans intérêt ou prêt avec intérêt.

" **Loi** " a la signification qui lui a été attribuée à l'article 1^{er}.

" **Pacte d'Associé** " signifie tout contrat d'investissement relatif à la Société, éventuellement conclu à tout moment entre un ou plusieurs Associé(s) et la Société.

" **Parts Sociales** " signifie toutes les Parts Sociales Ordinaires et Parts Sociales de Préférence de la Société de temps en temps.

" **Parts Sociales de Préférence** " signifie les parts sociales de catégorie B de la Société émises de temps en temps, d'une valeur nominale de 1 EUR chacune, qui donnent des droits et sont sujettes aux règles exposées dans les Statuts et dans tout Pacte d'Associé.

" **Parts Sociales Ordinaires** " signifie les parts sociales de catégorie A de la Société émises de temps en temps, d'une valeur nominale de 1 EUR chacune, qui donnent des droits et sont sujettes aux règles exposées dans les Statuts et dans tout Pacte d'Associé.

" **Société** " signifie SSCP Security Parent S.à.R.L.

" **Sociétés Holding** " signifie en relation avec une société, une société qui déteint directement ou indirectement au moins la majorité des droits de vote de cette société ou a le droit de nommer ou de révoquer la majorité du conseil de gérance de la société ou contrôle seule, ou en vertu d'un contrat conclu avec d'autres, une majorité des droits de vote de cette société.

" **Sociétés Liées** " a la signification qui lui a été attribuée à l'article 3.1.

" **Statuts** " signifie les statuts de la Société, comme amendés de temps en temps.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.

Coûts

Les frais, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élèveront à approximativement quatre mille huit cents Euros.

Aucun autre sujet ne figurant à l'ordre du jour, et personne n'ayant pris la parole, l'assemblée générale a été clôturée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte soit dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française, à la demande de ces mêmes personnes, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, sur quoi le présent acte a été établi à Luxembourg, à la date mentionnée au début du présent acte.

Après que lecture de l'acte a été faite à la personne comparante, la personne comparante a signé, ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: H. JANSSEN, R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 mai 2008. Relation: LAC/2008/21407. — Reçu vingt-cinq euros (25,- €).

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008146362/211/814.

(080172172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Carlyle (Luxembourg) Participations 2 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 70.544.

DISSOLUTION

In the year two thousand and eight on the seventh of October.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

- Carlyle Europe Partners, L.P., a limited partnership organized under the laws of Guernsey, with its registered office at P.O. Box 543, 1st Floor, Dorey Park, Admiral Park, St. Peter Port, Guernsey GY1 6HJ,

here represented by Diane Seiler, employee, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

by virtue of one (1) proxy established on October 6, 2008.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to state that:

I.- The appearing party is the sole shareholder of "Carlyle (Luxembourg) Participations 2 S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 70.544 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on July 6, 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 703 of September 22, 1999 and which bylaws haven't been amended since then.

II.- The Company's share capital is presently fixed at twelve thousand and five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each, all of the shares held by the sole shareholder Carlyle Europe Partners, L.P., prenamed.

The share capital is thus fully represented and all decisions shall be validly taken.

III.- The appearing party declares to have full knowledge and understanding of the bylaws and of the financial situation of the Company.

IV.- The appearing party, as sole shareholder of the Company, expressly declares to proceed with the anticipated dissolution of the Company, with immediate effect.

V.- The appearing party declares that the activity of the Company has ceased; all assets of the Company are transferred to the sole shareholder, who is personally liable for all liabilities and engagements of the Company, even those actually unknown; accordingly, the liquidation of the Company is considered to be closed.

VI.- The appearing party declares that the shareholder's register of the dissolved Company has been cancelled.

VII.- The sole shareholder wholly and fully discharges the sole manager of the dissolved Company of its mandate as of today.

VIII.- The accounting books and documents of the dissolved Company will be kept during a period of five years at the registered office of the Company.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the presents are estimated at approximately one thousand three hundred Euro (€ 1,300.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by their Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le sept octobre.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

- Carlyle Europe Partners, L.P., une limited partnership, ayant son siège social au P.O. Box 543, 1st Floor, Dorey Park, Admiral Park, St. Peter Port, Guernsey GY1 6HJ,

ici représentée par Diane Seiler, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg vertu d'une (1) procuration donnée le 6 octobre 2008;

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I.- La comparante est l'associé unique de "Carlyle (Luxembourg) Participations 2 S.à r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 74.956 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 6 juillet 1999, publié au Mémorial C numéro 703 du 22 septembre 1999 et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

II.- Le capital social de la Société s'élève actuellement à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune, toutes détenues par l'associé unique Carlyle Europe Partners, L.P., suscitée.

Le capital social est par conséquent intégralement représenté et toutes décisions peuvent être valablement prises.

III.- La comparante déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

IV.- La comparante, en sa qualité d'associé unique de la Société, déclare expressément procéder à sa dissolution anticipée avec effet immédiat.

V.- La comparante déclare que l'activité de la Société a cessé ; l'associé unique est investi de tout l'actif et il répondra personnellement de tous les engagements de la Société même inconnus à l'heure actuelle; que la liquidation de la Société a été effectuée aux droits de la partie et est achevée.

VI.- La comparante déclare qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la Société dissoute.

VII.- La comparante déclare que décharge pleine et entière est accordée au gérant unique de la Société dissoute pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

VIII.- La comparante déclare que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège social de la Société.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille trois cents Euros (€ 1.300,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par leur nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. SEILER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 10 octobre 2008. Relation: LAC/2008/41248. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008148007/211/99.

(080174849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2008.

Junia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 65.619.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008146479/6102/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2008, réf. LSO-CV09589. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080171936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Difinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 93.979.

Le bilan au 31/12/2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008146480/6102/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2008, réf. LSO-CV09586. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080171935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Difinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 93.979.

Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008146481/6102/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2008, réf. LSO-CV09581. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080171933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Difinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 93.979.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008146482/6102/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2008, réf. LSO-CV09580. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080171932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2008.

RFU Luxembourg Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 86.172.

Le bilan au 31/12/2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008146483/6102/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2008, réf. LSO-CV09597. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080171930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2008.

RFU Luxembourg Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 86.172.

Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008146484/6102/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2008, réf. LSO-CV09594. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080171929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2008.

RFU Luxembourg Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 86.172.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008146486/6102/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2008, réf. LSO-CV09592. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080171927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2008.

SC Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 87.052.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008146488/6102/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2008, réf. LSO-CV09604. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080171926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Actipar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 85.471.

Le bilan au 31/12/2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008146490/6102/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2008, réf. LSO-CW04092. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080171925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Hortum S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 65.535.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12/11/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008146492/751/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2008, réf. LSO-CW06216. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080172038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2008.

S.V.R. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 111.868.

Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31/10/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008146494/751/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2008, réf. LSO-CW06246. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080172036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Danubian Properties Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 132.672.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2008.

ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.

Manager

Signatures

Référence de publication: 2008146496/751/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2008, réf. LSO-CW00671. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080172034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Banian Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 9.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 117.617.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 Novembre 2008.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2008146503/9168/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2008, réf. LSO-CW05949. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080172026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Cresco Capital Germany 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 120.982.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008146499/6341/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2008, réf. LSO-CW02879. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080172032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Domtam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 63.552.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire
tenue au siège social de Carey S.A. le 27 octobre 2008*

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg avec effet immédiat.

L'Assemblée Générale décide de révoquer Monsieur Luc Verelst, employé privé, né le 23 avril 1954 à Wilrijk (Belgique), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg en tant qu'administrateur de la société.

L'Assemblée Générale décide de démissionner avec effet immédiat le Commissaire aux Comptes et les Administrateurs suivants, à savoir:

- Trustaudit S.A., Société Anonyme, dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 73.125, de son poste de Commissaire aux Comptes.

- Madame Catherine Guffanti, demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, de son poste d'Administrateur.

- Madame Sandrine Antonelli, demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, de son poste d'Administrateur.

L'Assemblée Générale décide de nommer avec effet immédiat les Administrateurs suivants, à savoir:

- Madame Catherine Peuteman, née le 1^{er} décembre 1967 à Messancy (Belgique), demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au poste d'Administrateur avec effet immédiat,

- Monsieur Ivo Kustura, né le 20 septembre 1969 à Jajce (Croatie), demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au poste d'Administrateur avec effet immédiat,

- Monsieur Jean Lambert maître en économie, né le 2 mai 1952 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au poste d'Administrateur avec effet immédiat,

- Monsieur Patrice Yande, né le 30 juin 1969 à Saint-Mard (Belgique), demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au poste d'Administrateur avec effet immédiat.

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en l'année 2013.

L'Assemblée Générale décide nommer un nouveau Commissaire aux Comptes avec effet immédiat, à savoir:

- EXAUDIT S.A., société anonyme, dont le siège social est situé au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.982.

Le mandat du Commissaire aux Comptes expirera lors de l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en l'année 2013.

Pour extrait conforme

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2008146871/7491/41.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2008, réf. LSO-CW06763. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080172555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2008.

REI Latin America I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 90.010,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 130.137.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008146501/6341/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2008, réf. LSO-CW02919. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080172031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2008.

General Silicone S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 106.357.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire
tenue au siège social de Carey S.A. le 27 octobre 2008*

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg avec effet immédiat.

L'Assemblée Générale décide de révoquer Monsieur Luc Verelst, employé privé, né le 23 avril 1954 à Wilrijk (Belgique), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg en tant qu'administrateur de la société.

L'Assemblée Générale décide de démissionner avec effet immédiat le Commissaire aux Comptes et les Administrateurs suivants, à savoir:

- Trustaudit S.A., Société Anonyme, dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 73.125, de son poste de Commissaire aux Comptes.
- Madame Catherine Guffanti, demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, de son poste d'Administrateur.
- Madame Sandrine Antonelli, demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, de son poste d'Administrateur.

L'Assemblée Générale décide de nommer avec effet immédiat les Administrateurs suivants, à savoir:

- Madame Catherine Peuteman, née le 1^{er} décembre 1967 à Messancy (Belgique), demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au poste d'Administrateur avec effet immédiat,
- Monsieur Ivo Kustura, né le 20 septembre 1969 à Jajce (Croatie), demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au poste d'Administrateur avec effet immédiat,
- Monsieur Jean Lambert maître en économie, né le 2 mai 1952 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au poste d'Administrateur avec effet immédiat,
- Monsieur Patrice Yande, né le 30 juin 1969 à Saint-Mard (Belgique), demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au poste d'Administrateur avec effet immédiat,

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en l'année 2013.

L'Assemblée Générale décide nommer un nouveau Commissaire aux Comptes avec effet immédiat, à savoir:

- EXAUDIT S.A., société anonyme, dont le siège social est situé au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.982.

Le mandat du Commissaire aux Comptes expirera lors de l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en l'année 2013.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008146873/7491/41.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2008, réf. LSO-CW06760. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080172563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Emotion Event Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 13, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 92.120.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21/11/2008.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés, Sàrl, Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008146525/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2008, réf. LSO-CW05046. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080172473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Terra Mia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4024 Esch-sur-Alzette, 371, route de Belval.
R.C.S. Luxembourg B 134.279.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21/11/2008.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés, Sàrl, Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008146527/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2008, réf. LSO-CW05531. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080172479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Boost Business Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 133.940.

Le bilan au 31 décembre 2007 dûment approuvé a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Boost Business Services S.A.

Signature

Référence de publication: 2008146542/7491/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2008, réf. LSO-CW06736. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080172379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Pro Wert Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.
R.C.S. Luxembourg B 79.409.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008146641/607/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2008, réf. LSO-CW05099. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080172306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Selana S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 133.306.

Le bilan au 31 décembre 2007 dûment approuvé a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
Selana S.A.
Signature

Référence de publication: 2008146547/7491/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2008, réf. LSO-CW06737. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080172381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Global Management & Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 68.566.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008146550/1134/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2008, réf. LSO-CW06545. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080172385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2008.

MLWERT Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 58.824,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 131.602.

Auszug aus dem Protokoll der Gesellschafterversammlung vom 29. September 2008

Die Gesellschafter haben folgende Beschlüsse gefasst:

1. Den Rücktritt von Michel E. Raffoul als Geschäftsführer der Gesellschaft mit Wirkung zum 30. September 2008 anzunehmen.
 2. Folgende Personen mit Wirkung zum 30. September 2008 auf unbegrenzte Zeit als Geschäftsführer der Gesellschaft zu bestellen:
 - Wim Rits, geboren am 14. Juni 1970 in Merksem, Belgien, geschäftsansässig 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,
 - Gerald Welvaert, geboren am 15. Juli 1977 in Uccle, Belgien, geschäftsansässig 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.
 3. Den Sitz der Gesellschaft mit Wirkung zum 30. September 2008 von 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg nach 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg zu verlegen.
- Zum Vermerk im Luxemburger Amtsblatt, Recueil des Sociétés et Associations.

MLWERT Holdings SARL
Unterschrift

Référence de publication: 2008146820/683/25.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2008, réf. LSO-CW06498. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080172318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Soparfi 10 L S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 24.927.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008146552/1134/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2008, réf. LSO-CW06542. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080172387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Spike Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 134.223.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2008.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2008146557/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2008, réf. LSO-CW04328. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080172423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Entrerios Invest S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 58.507.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2008.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008146559/550/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2008, réf. LSO-CW03988. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080172425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Synergy Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 14.587.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2008.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008146561/550/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2008, réf. LSO-CW03987. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080172428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Tinerama Investment A.G., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 51.927.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 10 octobre 2008

Est nommé administrateur, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- Monsieur Christian ASSMAIR, manager, demeurant aux 33-35 Oberwiedenstrasse, 1160 Wien, Autriche, en remplacement de Monsieur Peter FELLEGLI, administrateur démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008146574/534/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2008, réf. LSO-CW06294. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080172316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Star Packaging S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 117.856.

En date du 30 juin 2007, les associés ont changé leur dénomination sociale et ainsi le capital social de la société STAR PACKAGING S.à r.l. est détenu comme suit:

Argos Soditic V-A FCPR, Fonds Commun de Placement à Risques, ayant son siège social au 14, rue de Bassano, 75116 Paris, France, représentée par la société de gestion Argos Soditic France S.A.S: 13.670 parts sociales

Argos Soditic V-B FCPR, Fonds Commun de Placement à Risques, ayant son siège social au 14, rue de Bassano, 75116 Paris, France, représentée par la société de gestion Argos Soditic France SAS: 51.458 parts sociales

Argos Soditic V-C FCPR, Fonds Commun de Placement à Risques, ayant son siège social au 14, rue de Bassano, 75116 Paris, France, représentée par la société de gestion Argos Soditic France S.A.S: 2.872 parts sociales

Luxembourg, le 6 novembre 2008.

Pour avis

Signature

Référence de publication: 2008146576/534/20.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2008, réf. LSO-CW06292. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080172309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2008.

CMC Capital Luxembourg 4, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 129.327.

EXTRAIT

31 parts sociales de catégorie A et 31 parts sociales de catégorie B sur les 31 de catégorie A et les 31 de catégorie B détenues par Monsieur Derry CROWLEY ont été transférées en date du 30 novembre 2007 au profit de la société CMC NOMINEES LIMITED, Building G, West Cork Technology park, Clonakilty, Co. Cork, Ireland, RC n ° 415020;

31 parts sociales de catégorie A et 31 parts sociales de catégorie B sur les 31 de catégorie A et les 31 de catégorie B détenues par Monsieur Donal McCARTHY ont été transférées en date du 30 novembre 2007 au profit de la société CMC NOMINEES LIMITED, Building G, West Cork Technology park, Clonakilty, Co. Cork, Ireland, RC n ° 415020;

137897

Luxembourg, le 17 octobre 2008.

Pour CMC CAPITAL LUXEMBOURG 4, Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2008146585/833/19.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2008, réf. LSO-CV06482. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080171989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Marinvest Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 28.612.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 3 octobre 2008

Est nommée administrateur, son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008.

- Madame Antonia Welia MORINA, demeurant à Via Cimarosa 15, Avola, Italie.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008146580/534/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2008, réf. LSO-CW06140. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080172235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2008.

CMC Capital Luxembourg 5, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 134.718.

—
EXTRAIT

3.150 parts sociales de catégorie A et 3.150 parts sociales de catégorie B sur les 3.150 de catégorie A et les 3.150 de catégorie B par Monsieur Derry CROWLEY ont été transférées en date du 15 février 2008 au profit de la société CMC NOMINEES LIMITED, Building G, West Cork Technology park, Clonakilty, Co. Cork, Ireland, RC n ° 415020;

3.150 parts sociales de catégorie A et 3.150 parts sociales de catégorie B sur les 3.150 de catégorie A et les 3.150 de catégorie B détenues par Monsieur Donal McCARTHY ont été transférées en date du 15 février 2008 au profit de la société CMC NOMINEES LIMITED, Building G, West Cork Technology park, Clonakilty, Co. Cork, Ireland, RC n ° 415020.

Luxembourg, le 17 octobre 2008.

Pour CMC CAPITAL LUXEMBOURG 5, Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2008146587/833/20.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2008, réf. LSO-CV06485. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080171981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2008.

LBREP III Dame LP S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 77.200.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 129.546.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'assemblée générale des actionnaires prises en date du 9 septembre 2008 que:

- Monsieur Benoit Bauduin, administrateur de société, né le 31 mars 1976 à Messancy (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, a démissionné de ses fonctions de Gérant de catégorie A de la Société.

Depuis le 9 septembre 2008, le Conseil de Gérance est composé comme suit:

Gérant de catégorie A:

- Monsieur Michael Denny, administrateur de société, né le 1^{er} novembre 1977 à Kilkenny (Irlande), ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Gérants de catégorie B:

- Monsieur Michael Tsoulies, administrateur de société, né le 30 avril 1961 à Massachusetts (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle au 25 Bank Street, Londres E14 5LE (Royaume-Uni).

- Monsieur Rodolpho Amboss, administrateur de société, né le 10 mai 1963 à Cachoeiro de Itapemirim, E.S. (Brésil), ayant son adresse professionnelle au 399 Park Avenue, New York, NY 10022, (Etats-Unis d'Amérique).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2008.

Pour extrait conforme

LBREP III DAME LP S. à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008146589/8224/29.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2008, réf. LSO-CW06266. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080171914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Dame Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 129.008.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 9 septembre 2008:

- Monsieur Benoit Bauduin, administrateur de société, né le 31 mars 1976 à Messancy (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, a démissionné de ses fonctions de Gérant de catégorie A de la Société.

Depuis le 9 septembre 2008, le Conseil de Gérance est composé comme suit:

Gérant de catégorie A:

- Monsieur Michael Denny, administrateur de société, né le 1^{er} novembre 1977 à Kilkenny (Irlande), ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Gérants de catégorie B:

- Monsieur Michael Tsoulies, administrateur de société, né le 30 avril 1961 à Massachusetts (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle au 25 Bank Street, Londres E14 5LE (Royaume-Uni).

- Monsieur Rodolpho Amboss, administrateur de société, né le 10 mai 1963 à Cachoeiro de Itapemirim, E.S. (Brésil), ayant son adresse professionnelle au 399 Park Avenue, New York, NY 10022, (Etats-Unis d'Amérique).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2008.

Pour extrait conforme

DAME Luxembourg S. à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008146591/8224/29.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2008, réf. LSO-CW06256. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080171916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Le Chiringuito S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1880 Luxembourg, 51, rue Pierre Krier.

R.C.S. Luxembourg B 87.271.

Le bilan de clôture au 31 janvier 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

137899

Luxembourg, le 19 novembre 2008.
FISOGEST S.A.
55-57, avenue Pasteur, L-2311 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2008146927/1218/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2008, réf. LSO-CW02231. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080171913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2008.

LBREP III Dame S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 118.151.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'assemblée générale des actionnaires prises en date du 9 septembre 2008 que:

- Monsieur Benoit Bauduin, administrateur de société, né le 31 mars 1976 à Messancy (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, a démissionné de ses fonctions de Gérant de catégorie A de la Société.

Depuis le 9 septembre 2008, le Conseil de Gérance est composé comme suit:

Gérant de catégorie A:

- Monsieur Michael Denny, administrateur de société, né le 1^{er} novembre 1977 à Kilkenny (Irlande), ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Gérants de catégorie B:

- Monsieur Michael Tsoulies, administrateur de société, né le 30 avril 1961 à Massachusetts (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle au 25 Bank Street, Londres E14 5LE (Royaume Uni).

- Monsieur Rodolpho Amboss, administrateur de société, né le 10 mai 1963 à Cachoeiro de Itapemirim, E.S. (Brésil), ayant son adresse professionnelle au 399 Park Avenue, New York, NY 10022, (Etats-Unis d'Amérique).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2008.

Pour extrait conforme

LBREP III Dame S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008146594/8224/29.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2008, réf. LSO-CW06282. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080171917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Nubil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 52.829.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 31 octobre 2008

La démission de Monsieur SCHAUS Adrien de son poste de commissaire aux comptes de la société est acceptée.

Monsieur VEGAS-PIERONI Louis, expert-comptable, né le 26.09.1967 à Fameck (France), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouveau commissaire aux comptes pour une période de deux ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Pour extrait sincère et conforme

NUBIL S.A.

Alexis DE BERNARDI / Robert REGGIORI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008146598/545/19.

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2008, réf. LSO-CW05994. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080171959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Gyga Voyages S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 54, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 87.203.

Le bilan au 31 octobre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008146643/607/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2008, réf. LSO-CW05111. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080172303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Gyga Voyages S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 54, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 87.203.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008146647/607/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2008, réf. LSO-CW05108. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080172300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Luxadvise S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1117 Luxembourg, 51, rue Albert 1er.

R.C.S. Luxembourg B 142.983.

STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-neuf octobre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1. Premium Investment Partners S.A., ayant son siège social à L-1319 Luxembourg, 126, rue Cents,

Ici représentée par deux de ses administrateurs, Messieurs Gérard Scheiwen et Luc Nickels, les deux demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 126, rue Cents.

2. Premium Advisory Partners S.A., ayant son siège social à L-1319 Luxembourg, 126, rue Cents,

Ici représentée par deux de ses administrateurs, Messieurs Gérard Scheiwen et Luc Nickels, les deux demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 126, rue Cents.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer:

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de LUXADVISE S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prestation de services administratifs et de conseil aux personnes physiques et morales, à l'exclusion de toute activité de domiciliation et de toutes activités rentrant dans les professions d'expert-comptable et de conseil économique.

La société peut également prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou toute autre manière, et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances et garanties, enfin toutes activités et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

En général, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, tant mobilières qu'immobilières, dans tous secteurs, de nature à favoriser l'accomplissement de son objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à EUR 31.000.- (trente et un mille euros), divisé en 100 (cent) actions de EUR 310.- (trois cent dix euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Capital autorisé

Le capital social de la société pourra être porté à EUR 500.000 (cinq cent mille euros) par la création et l'émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 310.- (trois cent dix euros) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant au cas où la Société est constituée par un associé unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révoquables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société n'a qu'un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration désigne son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion est conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire ayant pour effet de pouvoir identifier les participants. Ces moyens de communication doivent satisfaire aux caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion et sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par ces moyens de télécommunication est réputée avoir été tenue au siège social.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales, la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion peut être déléguée à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs pouvoirs seront arrêtés par le Conseil d'administration. La délégation à un membre du Conseil d'administration entraîne l'obligation pour le Conseil d'administration de faire rapport chaque année à l'assemblée générale ordinaire sur le salaire, les frais et autres avantages accordés au délégué. La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société sera engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de toute personne à qui de pareils pouvoirs auront été délégués par le Conseil d'administration. Au cas où le Conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le deuxième vendredi du mois de mai à dix-huit heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2009.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1. Premium Investment Partners S.A., préqualifiée, Cinquante actions	50
2. Premium Advisory Partners S.A., préqualifiée, Cinquante actions	50
TOTAL : CENT actions	100

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de EUR 31.000.- (trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de EUR 1.800.-.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Premium Investment Partners S.A., ayant son siège social à L-1319 Luxembourg, 126, rue Cents, R.C.S. Luxembourg B 106.429, agissant par ses deux administrateurs Monsieur Gérard Scheiwen et Monsieur Luc Nickels comme représentants permanents,

- Monsieur Luc NICKELS, économiste, demeurant professionnellement à 126, rue Cents, L-1319 Luxembourg, né à Luxembourg, le 24 juillet 1974,

- Monsieur Gérard SCHEIWEN, économiste, demeurant professionnellement à 126, rue Cents, L-1319 Luxembourg, né à Esch/Alzette, le 6 novembre 1968.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

Premium Advisory Partners S.A., avec siège social à L-1319 Luxembourg, 126, rue Cents, RCS Luxembourg B 136.449.

4. Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

5. Le siège social est fixé à L-1117 Luxembourg, 51, rue Albert I^{er}.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: G. SCHEIWEN, L. NICKELS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 octobre 2008. Relation: LAC/2008/44115. - Reçu cent cinquante-cinq (0,50% = 155.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008146728/242/160.

(080173232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

MLArg Real Estate 4, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 183.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 124.702.

Il résulte des décisions prises par les Associés en date du 9 octobre 2008:

- Démission de Michel E. Raffoul de ses fonctions de Gérant B de la Société avec effet au 30 septembre 2008.

- Election de nouveaux Gérants B pour une durée indéterminée à partir du 30 septembre 2008:

* Wim Rits, né le 14 juin 1970 à Merksem, Belgique, demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

* Gerald Welvaert, né le 15 juillet 1977 à Uccle, Belgique, demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- Le siège social de la Société est transféré du 8-10, rue Mathias Hardt, L-171 Luxembourg au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg à partir du 30 septembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MLArg Real Estate 4

Signature

Référence de publication: 2008146801/683/22.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2008, réf. LSO-CW06562. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080172248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2008.

MLArg Real Estate 3, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 183.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 124.701.

Il résulte des décisions prises par les Associés en date du 9 octobre 2008:

- Démission de Michel E. Raffoul de ses fonctions de Gérant B de la Société avec effet au 30 septembre 2008.

- Election de nouveaux Gérants B pour une durée indéterminée à partir du 30 septembre 2008:

* Wim Rits, né le 14 juin 1970 à Merksem, Belgique, demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

* Gerald Welvaert, né le 15 juillet 1977 à Uccle, Belgique, demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- Le siège social de la Société est transféré du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg à partir du 30 septembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MLArg Real Estate 3

Signature

Référence de publication: 2008146805/683/22.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2008, réf. LSO-CW06561. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080172253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Atlantys S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 125.991.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008146893/6102/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2008, réf. LSO-CV09573. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080171948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Resolution III Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 110.000,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 130.916.

Il y a lieu de lire comme suit:

- Monsieur Francis Zéler, né le 5 mai 1966 à Bastogne, Belgique, ayant comme adresse professionnelle 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Resolution III Holdings S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008146383/250/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2008, réf. LSO-CW07456. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080172657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2008.